

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

Rapport annuel au 31 Mai 2024

Société de gestion : AXA IM Select France

Siège social : Tour Majunga - 6 place de la Pyramide - 92908 Paris la
Defense Cedex, France

R.C.S. NANTERRE : 530 671 072

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

Sommaire

Rapport de gestion

Conseil d'administration	3
Orientation des placements	9
Politique d'investissement	24

Comptes annuels

Bilan actif	48
Bilan passif	49
Hors-bilan	50
Compte de résultat	51

Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables	52
Evolution de l'actif net	55
Complément d'information 1	56
Complément d'information 2	57
Ventilation par nature des créances et dettes	58
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument	59
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	60
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	61
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	62
Affectation des résultats	63
Résultat et autres éléments	65
Inventaire	66
Résolutions	73

Conseil d'Administration

Président du Conseil d'Administration

M. Bruno GUILLIER de CHALVRON

Administrateurs

AXA FRANCE VIE
représentée par Mme. Anne VISONNEAU

AGIPI
représentée par M. Renaud PETRUCCI

AGIPI RETRAITE
représentée par M. Christian RABEAU

AXA IM SELECT FRANCE
représentée par M. Matthieu ANDRE

Direction Générale

Directeur Général
M. Antoine MACHADO

Contrôle Externe

Commissaire aux comptes

Cabinet ERNST & YOUNG AUDIT
Représenté par M. David KOESTNER

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE **Choix des modalités d'exercice de la direction générale**

Conformément à l'article L.225-51-1 alinéa 2 du Code de commerce, il revient au Conseil d'administration de choisir le mode de direction et d'administration générale de la SICAV, soit en dissociant les fonctions de Président et de Directeur général, soit au contraire en réunissant ces deux fonctions.

Le Conseil d'Administration a décidé de séparer les fonctions de Président et de Directeur Général de la SICAV.

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTES SOCIETES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SICAV DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 mai 2024

M. Matthieu ANDRE

Mandats et fonctions exercés au 31 mai 2024

Mandats et fonctions

Représentant AXA IM SELECT France
Président du conseil d'administration
Président
Administrateur et Directeur Général
Gérant

Sociétés du Groupe AXA

Sociétés françaises

AGIPI ACTIONS EMERGENTS (SICAV)
AXA SELECTION (SICAV)
AXA IM ARCHITAS (SAS)
AXA IM SELECT France (SA)
SCI MARS 2 (SCI)

Sociétés étrangères

Administrateur

ARCHITAS MULTI-MANAGER EUROPE Limited
(Private Limited Company)

Entités extérieures au Groupe AXA

Entités françaises

Néant

Entités étrangères

Néant

Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2023/2024

Mandats et fonctions

Administrateur

Sociétés du Groupe AXA

Sociétés françaises

ARCHITAS SOLUTIONS

Sociétés étrangères

Administrateur et Directeur Général

ARCHITAS Limited

Entités extérieures au Groupe AXA

Entités françaises

Néant

Entités étrangères

Néant

M. Bruno GUILLIER de CHALVRON

Mandats et fonctions exercés au 31 mai 2024

Mandats et Fonctions

R.P. d'AGIPI RETRAITE
R.P. d'AGIPI RETRAITE
R.P. d'AGIPI RETRAITE
R.P. d'AGIPI RETRAITE
Président du conseil d'administration
Président du conseil d'administration
R.P. d'AGIPI
Président du conseil d'administration
Président du conseil d'administration
Président du conseil d'administration
Président du conseil d'administration
Administrateur
Membre du conseil de surveillance

Sociétés du Groupe AXA

Sociétés françaises

AGIPI AMBITION (SICAV)
AGIPI ACTIONS MONDE (SICAV)
AGIPI ACTIONS EUROPE (SICAV)
AGIPI OBLIGATIONS INFLATION (SICAV)
AGIPI OBLIGATIONS MONDE (SICAV)
AGIPI REGIONS SOLIDAIRE (SICAV)
AGIPI IMMOBILIER (SICAV)
AGIPI MONDE DURABLE (SICAV)
AGIPI CONVICTIONS (SICAV)
AGIPI ACTIONS EMERGENTS (SICAV)
AGIPI GRANDES TENDANCES (SICAV)
GIE AGIPI
ADIS ASS DIFFUSION SERVICES

Entités étrangères

Néant

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2023/2024

Mandats et Fonctions

Sociétés du Groupe AXA

Sociétés Françaises

Néant

Sociétés étrangères

Néant

Entités extérieures au Groupe AXA

Entités françaises

Néant

Entités étrangères

Néant

M. Antoine MACHADO

Mandats et fonctions exercés au 31 mai 2024

Mandats et fonctions

Directeur Général

Directeur Général et Administrateur

Directeur Général Délégué

Sociétés du Groupe AXA

Sociétés françaises

AGIPI ACTIONS EMERGENTS (SICAV)

AXA SELECTION (SICAV)

AXA IM SELECT France (SA)

Sociétés étrangères

Néant

Entités extérieures au Groupe AXA

Entités françaises

Néant

Entités étrangères

Néant

Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2023/2024

Mandats et fonctions

Directeur Général

Sociétés du Groupe AXA

Sociétés françaises

Néant

Sociétés étrangères

Néant

Entités extérieures au Groupe AXA

Entités françaises

Néant

Entités étrangères

Néant

M. Renaud PETRUCCI

Mandats et fonctions exercés au 31 mai 2024

Mandats et fonctions

R.P. AGIPI

R.P. AGIPI

R.P. AGIPI

R.P. AGIPI

R.P. AGIPI RETRAITE

R.P. AGIPI RETRAITE

R.P. AGIPI RETRAITE

R.P. AGIPI

R.P. AGIPI

Sociétés du Groupe AXA

Sociétés françaises

AGIPI ACTIONS MONDE (SICAV)

AGIPI AMBITION (SICAV)

AGIPI ACTIONS EUROPE (SICAV)

AGIPI OBLIGATIONS INFLATION (SICAV)

AGIPI IMMOBILIER (SICAV)

AGIPI OBLIGATIONS MONDE (SICAV)

AGIPI REGIONS SOLIDAIRE

AGIPI GRANDES TENDANCES (SICAV)

AGIPI ACTIONS EMERGENTS (SICAV)

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

R.P. AGIPI
R.P. AGIPI RETRAITE

AGIPI MONDE DURABLE (SICAV)
AGIPI CONVICTIONS (SICAV)
Sociétés étrangères
Néant
Entités extérieures au Groupe AXA
Entités françaises
Néant
Entités étrangères
Néant

Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2023/2024

Mandats et fonctions

Sociétés du Groupe AXA
Sociétés françaises
Néant
Sociétés étrangères
Néant
Entités extérieures au Groupe AXA
Entités françaises
Néant
Entités étrangères
Néant

M. Christian RABEAU

Mandats et fonctions exercés au 31 mai 2024

Mandats et fonctions

Président du conseil d'administration
R.P. d'AGIPI
R.P. d'AGIPI
R.P. d'AGIPI
R.P. d'AGIPI RETRAITE
R.P. d'AGIPI RETRAITE
Président du conseil d'administration
Président du conseil d'administration
Président du conseil d'administration
Président du conseil d'administration

Sociétés du Groupe AXA
Sociétés françaises
AGIPI IMMOBILIER (SICAV)
AGIPI OBLIGATIONS MONDE (SICAV)
AGIPI REGIONS SOLIDAIRE (SICAV)
AGIPI CONVICTIONS (SICAV)
AGIPI GRANDES TENDANCES (SICAV)
AGIPI ACTIONS ÉMERGENTS (SICAV)
AGIPI ACTIONS MONDE (SICAV)
AGIPI AMBITION (SICAV)
AGIPI ACTIONS EUROPE (SICAV)
AGIPI OBLIGATIONS INFLATION (SICAV)
Sociétés étrangères
Néant
Entités extérieures au Groupe AXA
Entités françaises
AGIPI (Association)
AGIPI RETRAITE
Entités étrangères
Néant

Administrateur
Administrateur

Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2023/2024

Mandats et fonctions

Sociétés du Groupe AXA
Sociétés françaises
Néant
Sociétés étrangères
Néant
Entités extérieures au Groupe AXA
Entités françaises
Néant
Entités étrangères

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

Néant

Mme Anne VISONNEAU

Mandats et fonctions exercés au 31 mai 2024

Mandats et Fonctions

Sociétés du Groupe AXA

Sociétés françaises

R.P. AXA France VIE	AGIPI OBLIGATIONS MONDE (SICAV)
R.P. AXA France VIE	AGIPI IMMOBILIER (SICAV)
R.P. AXA France VIE	AGIPI ACTIONS EUROPE (SICAV)
R.P. AXA France VIE	AGIPI OBLIGATIONS INFLATION (SICAV)
R.P. AXA Assurances Vie Mutuelle	AGIPI ACTIONS MONDE (SICAV)
R.P. AXA Assurances Vie Mutuelle	AGIPI AMBITION (SICAV)
R.P. AXA France VIE	AGIPI REGIONS SOLIDAIRE (SICAV)
R.P. AXA France VIE	AGIPI CONVICTIONS (SICAV)
R.P. AXA France VIE	AGIPI ACTIONS EMERGENTS (SICAV)
R.P. AXA France VIE	AGIPI GRANDES TENDANCES (SICAV)
R.P. AXA France VIE	AGIPI MONDE DURABLE (SICAV)

Sociétés étrangères

Néant

Mandats et Fonctions

Entités extérieures au Groupe AXA

Entités françaises

Néant

Entités étrangères

Néant

Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2023/2024

Mandats et Fonctions

Sociétés du Groupe AXA

Sociétés Françaises

Administrateur	AXA OR ET MATIERES PREMIERES (SICAV)
R.P. AXA France IARD	AXA EURO 7-10 (SICAV)
R.P. AXA Assurances Vie Mutuelle	AXA VALEURS EURO (SICAV)
R.P. AXA Assurances Iard Mutuelle	AXA EURO OBLIGATIONS (SICAV)

Sociétés étrangères

Néant

Entités extérieures au Groupe AXA

Entités françaises

Néant

Entités étrangères

Néant

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Situation des mandats des administrateurs

Rectification d'une erreur matérielle relative à la date de renouvellement de certains administrateurs

Nous vous rappelons que les mandats d'administrateurs de M. Bruno GUILLIER de CHALVRON et des sociétés AGIPI, AXA FRANCE VIE et ARCHITAS FRANCE ont été renouvelés lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 8 septembre 2023 pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mai 2029.

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

Cependant, conformément aux dispositions statutaires de la SICAV, la durée des fonctions des administrateurs a été fixée à 3 années au plus.

Par conséquent, nous vous demandons de (i) prendre acte de cette erreur matérielle et (ii) soumettre à la prochaine assemblée générale la rectification de la date de renouvellement des mandats d'administrateurs de M. Bruno GUILLIER de CHALVRON et des sociétés AGIPI, AXA FRANCE VIE et ARCHITAS FRANCE, lesquels prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mai 2026 et non sur les comptes de l'exercice clos le 31 mai 2029.

Renouvellement du mandat d'un administrateur

Nous vous précisons que le mandat d'administrateur de l'association AGIPI RETRAITE arrivera à échéance à l'issue de la prochaine assemblée.

Nous vous demandons, en conséquence, de bien vouloir le renouveler pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mai 2027.

REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous informons qu'aucune rémunération ni avantage de quelque nature que ce soit n'a été versé aux mandataires sociaux par la SICAV durant l'exercice écoulé.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aucune convention visée par l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes en a préalablement été informé pour la constitution de ses rapports.

DECLARATION – TABLEAU DES DELEGATIONS

Conformément à la réglementation en vigueur, il est déclaré qu'au 31 mai 2024 aucune délégation en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2.

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

ORIENTATION

IDENTIFICATION

CLASSIFICATION

Actions internationales.

DETENTION D'OPC

L'OPC pourra détenir jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPC.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion de la SICAV est de rechercher, sur un horizon d'investissement d'au moins 8 ans, une performance via une sélection de titres, dont l'univers de gestion est centré sur les pays émergents tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection des titres du fonds.

La SICAV est un produit financier qui promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques ESG en vertu de l'Article 8 du Règlement «Disclosure».

INDICATEUR DE REFERENCE

L'indice composite de référence est : 50% MSCI Emerging Markets (Net Return) + 50% MSCI EM (Emerging Markets) SRI Filtered PAB. L'indice composite reflète la gestion du portefeuille organisée en trois poches.

L'indice MSCI Emerging Markets mesure la performance du segment des moyennes et grandes capitalisations boursières dans les pays à marchés émergents. Il ne tient pas explicitement compte des objectifs de durabilité.

L'indice MSCI est calculé par Morgan Stanley Capital International. Il est converti en euro, dividendes nets réinvestis.

L'indice MSCI EM (Emerging Markets) SRI Filtered PAB est un indice d'actions basé sur l'indice MSCI Emerging Markets, représentatif des titres de moyenne à grande capitalisation de 27 pays émergents (en novembre 2021) (l'« Indice cadre »). L'indice offre une exposition aux sociétés assorties de notations exceptionnelles en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) et exclut les sociétés dont les produits ont un impact social ou environnemental négatif. En outre, l'Indice vise à représenter la performance d'une stratégie qui répondra les titres en fonction des opportunités et des risques liés à la transition climatique afin de répondre aux exigences minimales de la réglementation de l'Union européenne sur les indices de référence « Accord de Paris » (EU PAB).

L'Indice est un Indice de rendement total net : les dividendes nets d'impôts et taxes versés par les composantes indicelles sont inclus dans le rendement de l'Indice.

Devise de l'Indice : EURO.

Composition de l'Indice :

L'Indice MSCI EM (Emerging Markets) SRI Filtered PAB est constitué en appliquant une combinaison d'exclusions fondées sur les valeurs et un processus de sélection des meilleures sociétés de l'Indice cadre et pour répondre aux exigences minimales de la réglementation de l'Union européenne sur les indices de référence « Accord de Paris » (EU PAB).

Tout d'abord, les titres de sociétés impliquées dans des activités commerciales telles que définies par MSCI ESG Research*, notamment l'énergie nucléaire, le tabac, l'alcool, les jeux de hasard, les armes controversées, les armes conventionnelles, les armes civiles, le pétrole & gaz, le charbon thermique, les réserves de combustibles fossiles, les organismes génétiquement modifiés (OGM) et les divertissements pour adultes sont exclus.

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

Les sociétés restantes sont notées en fonction de leur capacité à gérer leurs risques et opportunités ESG, et reçoivent une notation qui détermine leur admissibilité à l'inclusion dans l'Indice :

- Les sociétés qui ne sont pas des composantes existantes des Indices MSCI SRI Filtered PAB doivent avoir une Notation MSCI ESG** égale ou supérieure à A et une Notation MSCI ESG Controversies*** égale ou supérieure à 4 pour être admissibles.
- Les composantes existantes de l'Indice doivent avoir une Notation MSCI ESG égale ou supérieure à BB et une Notation MSCI ESG Controversies égale ou supérieure à 1 pour rester admissibles.

Un processus de sélection supérieur est ensuite appliqué aux titres admissibles restants dans l'univers sélectionné. L'Indice cible des pondérations sectorielles cohérentes avec celles de l'Indice parent. La méthodologie vise à inclure les titres des sociétés avec les notations ESG les plus élevées et qui représentent 25 % de la capitalisation boursière dans chaque secteur de la classification Global Industry Classification Standard (GICS) de l'Indice cadre.

Les titres sont classés selon les critères suivants (dans l'ordre) :

- la notation MSCI ESG,
- tendance ESG (tendance ESG positive préférée à une tendance ESG neutre, et tendance ESG neutre préférée à une tendance ESG négative),
- la composition actuelle de l'indice (les composantes existantes sont préférées à celles qui ne le sont pas),
- scores ESG ajustés selon les secteurs, et
- capitalisation boursière flottante en baisse.

Les titres de sociétés ayant fait l'objet de controverses très graves concernant les questions environnementales selon MSCI sont exclus. MSCI applique sur le reste de l'univers d'investissement un processus d'optimisation visant à se conformer notamment aux contraintes suivantes :

- conformité avec les exigences minimales de la réglementation européenne sur la réduction de l'empreinte carbone, conformément aux indices de référence « Accord de Paris » (EU PAB).
 - réduction de l'empreinte carbone de 50 % par rapport à l'Indice cadre.
 - réduction annuelle de 7 % de l'empreinte carbone.
- allocation minimale au « secteur à fort impact sur le climat » aussi élevée que dans l'Indice cadre.

La pondération de chaque titre de l'Indice est déterminée par le processus d'optimisation afin de se conformer aux contraintes susmentionnées et plafonnée à 5 %.

* Pour plus d'informations sur MSCI ESG Research, sur les lignes d'activités et les filtres d'exclusion, veuillez consulter la méthodologie de l'Indice disponible sur [msci.com](https://www.msci.com).

**Les Notations MSCI ESG fournissent des recherches, des analyses et des notations sur la façon dont les sociétés gèrent les risques et les opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance.

***MSCI ESG Controversies fournit des évaluations des controverses concernant l'impact environnemental, social et/ou de gouvernance négatif.

Révision de l'Indice: L'Indice fait l'objet d'un rééquilibrage trimestriel.

Publication de l'Indice : L'Indice est calculé et publié par MSCI (« MSCI »).

Les indices MSCI officiels sont calculés par MSCI à l'aide :

- des cours de clôture officiels des Bourses de valeurs sur lesquelles se négocient les composantes indiciaires ;
- des taux de change WM Reuters à la clôture (16 h 00 GMT).

La valeur de l'Indice MSCI EM (Emerging Markets) SRI Filtered PAB est disponible sur Bloomberg. À la date du présent prospectus, le symbole boursier est : MXEMXNE.

La performance répliquée est le cours de clôture de l'Indice MSCI EM (Emerging Markets) SRI Filtered PAB.

On trouvera sur [msci.com](https://www.msci.com) la méthodologie sous-tendant l'indice MSCI, sa composition, les règles de révision et un complément d'information sur les composantes indiciaires sous-jacentes

Le fournisseur de l'indice de la SICAV est une entité enregistrée auprès de l'AEMF conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) n° 596/2014. La société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou cessation de fourniture de cet indice.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

1. Stratégies utilisées

La gestion du portefeuille est répartie en 3 poches, organisées comme suit :

- AXA IM Select France a sous-délégué la gestion d'une première poche à CANDRIAM, afin de faire bénéficier aux actionnaires de leur expertise en investissement en titres vifs sur les marchés actions de pays émergents. Cette poche représente entre 0 et 55% du portefeuille.
- AXA IM Select France a sous-délégué la gestion d'une deuxième poche à AMUNDI ASSET MANAGEMENT, afin de faire bénéficier aux actionnaires de leur expertise en matière de gestion type « indicielle » consistant à investir dans des titres composants de l'indice MSCI EM (Emerging Markets) SRI Filtered PAB. Cette deuxième poche représente entre 0 et 55% du portefeuille.
- La troisième poche est gérée par AXA IM Select France, qui pour atteindre l'objectif de gestion se réserve la possibilité d'investir jusqu'à 100% de l'actif net en OPC actions, dont l'univers de gestion est centré sur les pays émergents. Cette troisième poche peut représenter entre 0 et 100% du portefeuille.

La SICAV poursuit une stratégie d'investissement qui promeut, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088, dit Règlement « SFDR » ou « Disclosure ». La SICAV bénéficie du Label d'Etat ISR.

La SICAV vise à atteindre son objectif de gestion tout en intégrant le risque de durabilité (tel que défini dans le profil de risques) et les impacts négatifs de ses décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité dans son processus d'investissement.

La SICAV prend en considération l'indicateur PAI sélectionné par la société de gestion suivant : « PAI 2 : Empreinte carbone ».

A noter que les PAI ne sont pas pris en considération au niveau de la société selon la définition de l'article 4 du Règlement SFDR.

Même si la SICAV promeut des caractéristiques environnementales, la SICAV ne s'engage pas actuellement à investir dans des "investissements durables" au sens du règlement européen Taxonomie. En conséquence, il convient de noter que les investissements sous-jacents de la SICAV ne tiennent pas en compte des critères de l'UE relatifs aux activités économiques durables sur le plan environnemental. Le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union Européenne s'élève à 0%.

De plus amples informations sur l'investissement durable sont disponibles dans l'Annexe SFDR de la SICAV.

a) **Processus de gestion de la première poche gérée par CANDRIAM**

Cette poche peut représenter entre 0 à 55% du portefeuille.

L'objectif de la poche est de permettre aux actionnaires de bénéficier du potentiel de croissance des marchés boursiers émergents au travers d'investissements en actions sélectionnées, de manière discrétionnaire, par l'équipe de gestion du portefeuille, et de dépasser l'indice de référence. La sélection s'appuie sur les caractéristiques des actions et les perspectives de croissance. Cette poche intègre des facteurs de durabilité dans le processus d'investissement en cherchant à sélectionner les émetteurs ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

La Poche est principalement investie en valeurs mobilières de type actions de sociétés ayant leur siège ou leur activité prépondérante dans les pays émergents. Ces pays se caractérisent par un système économique et financier moins développé que le nôtre, mais par un potentiel de croissance à long terme.

En cas de circonstance exceptionnelle, la poche peut être investie jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement, dont les ETF (Exchange-Trade Fund).

La Poche peut être investie : à titre accessoire, dans les instruments financiers suivants :

- actions et/ou valeurs mobilières assimilables aux actions (notamment des obligations convertibles, warrants, certificats d'investissement) de sociétés ayant leur siège ou leur activité prépondérante dans des pays autres que des pays émergents; avec un maximum de 10 % de l'actif net.
- instruments du marché monétaire -dont l'échéance résiduelle ne dépasse pas 12 mois;
- dépôts ou liquidités.

Cette poche promeut des caractéristiques sociales et/ou environnementales.

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

Définition de l'univers d'investissement

L'univers d'investissement est composé majoritairement d'actions de l'indice MSCI Emerging Markets. Il est complété à hauteur de 15% maximum par une série d'actions de sociétés ayant leur activité principale dans les pays émergents, et répondant à une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- sociétés candidates à l'introductions dans l'indice MSCI Emerging Markets,
- sociétés ayant des caractéristiques financières attractives par rapport à leurs concurrents,
- sociétés affichant un haut potentiel de création de valeur,
- sociétés faisant l'objet d'une IPO.

Toutes les sociétés de l'univers d'investissement sont soumises au screening ESG propriétaire de Candriam.

Gestion du portefeuille

La sélection des valeurs/émetteurs est basée sur des analyses économique/financières, ainsi que sur des considérations ESG.

Le processus de gestion discrétionnaire repose sur une analyse fondamentale, visant à sélectionner les sociétés présentant les meilleures évaluations sur la base de cinq critères : la qualité du management, le potentiel de croissance, l'avantage compétitif, la création de valeur et le niveau d'endettement.

Exclusions

En vue de prendre en compte le risque de durabilité et dans le but de considérer les évolutions sociétales profondes, la Poche vise à exclure les entreprises qui :

- ont enfreint de manière significative et répétée l'un des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ; et/ou
- sont notablement exposées à des activités controversées telles que le tabac et le charbon thermique. La stratégie ne permet pas d'investir dans des entreprises qui fabriquent, utilisent ou possèdent des mines antipersonnel, des bombes à fragmentation, des armes chimiques, biologiques, au phosphore blanc et à l'uranium appauvri.

Les détails de la politique d'exclusions SRI de Candriam est disponible sur son site internet. Il s'agit du niveau d'exclusion le plus complet, qui intègre les critères de la politique d'exclusion élargie (Extended Exclusion Policy) et y ajoute les activités jugées trop controversées pour un portefeuille d'investissement durable. (https://www.candriam.com/49e454/siteassets/medias/publications/brochure/corporate-brochures-and-reports/exclusion-policy/candriam-exclusion-policy_fr.pdf).

Analyse ESG : promotion des caractéristiques sociales et/ou environnementales.

L'analyse des aspects ESG est également intégrée dans la gestion financière du portefeuille de la Poche.

Candriam a développé une approche propre de cette analyse. Cette dernière est mise en œuvre par l'équipe de recherche et d'investissement ESG.

Ainsi, les entreprises émettrices sont évaluées selon deux angles distincts, mais liés :

- L'analyse des activités (produits et services) de chaque entreprise en vue d'évaluer la manière dont ces activités répondent aux grands défis à long terme en matière de développement durable incluant par exemple leur contribution au développement de technologies bas carbone permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre, à la production de solution amenant une baisse de la mortalité attribué à l'eau insalubre, ou encore au développement de traitement contre des maladies transmissibles.
- L'analyse de la gestion des parties prenantes essentielles de chaque entreprise évaluant la manière dont les entreprises intègrent les intérêts de leurs parties prenantes (clients, salariés, fournisseurs, investisseurs, la société et l'environnement) dans leurs stratégies, leurs opérations et la définition de leur stratégie. Cela se traduit notamment par la prise en compte de facteurs tels que la proportion de femme au conseil d'administration, le taux d'accident et leur sévérité, la gestion par l'entreprise de ses effluents ou encore la capacité du conseil d'administration au regard de son indépendance ou du management d'exercer son rôle de contrôle en toute impartialité.

Les résultats de l'analyse ESG sont intégrés dans la gestion financière du portefeuille de la Poche. Cette analyse a pour but de rendre les gestionnaires davantage capables d'identifier les risques, mais aussi les opportunités découlant des principaux défis du développement durable.

L'analyse ESG couvre au minimum 90% du portefeuille de la Poche, à l'exclusion des dépôts, des liquidités et des dérivés sur indices. Le score ESG est une mesure du résultat de l'analyse ESG interne effectuée par Candriam sur la base de son analyse propriétaire.

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

Ce score est produit pour des entreprises, et permet de calculer un score ESG pour la Poche en additionnant les scores des titres composant la Poche en fonction de leur poids à l'actif de la Poche.

L'analyse propriétaire de Candriam incorpore les analyses des activités et la gestion des parties prenantes essentielles par les entreprises.

Dans ce cadre, le score ESG de la Poche est évalué en comparaison avec celui de l'indice de référence.

Sélectivité

Sur la base de l'analyse ESG et des étapes de sélection (analyse ESG, violations du Pacte mondial des Nations Unies, exclusion des activités controversées), l'univers d'investissement analysé de la poche est réduit d'au moins 20 %, par la suppression, en premier lieu, des émetteurs présentant des risques importants liés aux facteurs ESG de l'univers d'investissement analysé, décrit dans la partie *Définition de l'univers d'investissement*.

La sélectivité s'effectue à travers deux filtres. Le premier est un filtre de « Best-in-universe » correspondant à un système de notation interne. Le rating ESG interne d'un émetteur est noté de 1 à 10, 1 étant le meilleur rating, et 10 le pire. Dans le cadre de la définition de l'univers Best in Universe de la Poche, les entreprises obtenant un rating ESG interne compris entre 8 et 10, tout secteur confondu, sont exclues de la Poche. Le deuxième filtre s'effectue à travers l'application d'exclusions conformément à la « politique d'exclusions ISR » de Candriam.

En cas de changement d'éligibilité d'un émetteur, passant d'éligible à non-éligible, les gestionnaires de la Poche disposent de 1 mois pour vendre les positions détenues dans cet émetteur.

Limites méthodologiques

Les données et les modèles ESG sont des éléments clés d'une prise en compte adéquate des aspects extra-financiers. Candriam a mis en place un processus solide de sélection des fournisseurs de données ESG. Néanmoins, l'approche extra-financière reste tributaire de données imparfaites du fait du manque de standards internationaux sur la publication de ces données, d'obligation pour les entreprises de les fournir, et d'absence d'audit indépendant pour certaines données ESG.

Dans certains domaines, comme la composition du conseil d'administration et les antécédents des administrateurs, les données sont généralement disponibles et font l'objet de contrôles de qualité et d'exactitude par les auditeurs ou les régulateurs de la société. Toutefois, dans de nombreux autres domaines, nos analystes ESG ne peuvent pas compter sur le même degré de disponibilité systématique et de fiabilité des données. Ces limites peuvent être considérées comme une restriction pour certains calculs de Candriam.

Les données utilisées pour les calculs sont mises à jour mensuellement.

Candriam met en place des contrôles d'exhaustivité et de qualité des données, et en cas de doute les soumet à l'équipe ESG pour analyse complémentaire.

Engagement et vote

Le processus d'analyse et de sélection des entreprises peut s'accompagner, d'activités de dialogue (par exemple, dialogue direct actif avec les entreprises, vote aux assemblées générales et/ou participation à des initiatives d'engagement collaboratif) comme décrit dans la politique d'engagement de Candriam.

Les informations sur la politique d'engagement et de vote et le rapport sur les conditions d'exercice des droits de vote sont disponibles sur le site internet de Candriam (voir ci-dessous « <https://www.candriam.com/en/professional/market-insights/sri-publications/> »).

Les politiques liées aux pratiques ESG des entreprises détaillées ci-dessus s'appliquent aux positions détenues en direct, aux sous-jacents de dérivés (hors dérivés sur indice) et aux OPC/OPCVM gérés par Candriam.

Utilisation d'instruments dérivés

La poche peut également utiliser des instruments financiers dérivés tels que des options, futures et opérations de change à des fins d'investissement et de couverture.

Pour en savoir plus sur l'analyse ESG, veuillez consulter sur le site Internet de Candriam.

Opérations de cessions et acquisitions temporaires de titres

La poche pourra avoir recours à des opérations de prise en pension qui pourront porter sur maximum 50 % des actifs nets du portefeuille. La portion attendue devrait généralement varier entre 0% et 25 % de l'actif net.

La poche pourra avoir recours à des opérations de mise en pension, justifiées par des besoins de liquidité, qui pourront porter sur maximum 10 % des actifs nets.

La portion attendue devrait généralement varier entre 0% et 10% de l'actif net.

b) Processus de gestion de la deuxième poche gérée par AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Cette poche peut représenter entre 0 et 55% du portefeuille.

Le fonds fait l'objet d'une gestion de type « indicielle » dont l'objectif est de répliquer les évolutions de la performance de l'indice MSCI EM (Emerging Markets) SRI Filtered PAB, selon une méthode de réplication physique de l'indice. Cette méthode consiste à investir dans les titres financiers entrant dans la composition de l'indice dans des proportions les plus proches possible de celles de l'indice. La gestion se réserve la possibilité de ne pas investir dans des titres composant l'indice dont le poids serait trop faible.

L'indice MSCI EM (Emerging Markets) SRI Filtered PAB adopte une approche en sélectivité par rapport à son univers d'investissement, le MSCI Emerging Markets, en excluant au minimum 20% des entreprises les moins respectueuses en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG). Au minimum 90% des titres de l'indice bénéficient d'une notation sur des critères extra-financiers.

Etape 1 : Réplication physique de l'indice

- Analyse comparée du portefeuille et de son indice

La première étape vise à répliquer ligne par ligne la composition du benchmark dans le portefeuille. Le gérant procède ainsi à une analyse comparée du portefeuille et de son indice en prend en compte les flux entrants et sortants (y compris les dividendes).

Les dividendes perçus par le fonds sont réinvestis immédiatement de façon à minimiser l'écart de performance lié au non-investissement du cash résiduel. Les liquidités reçues sont exposées immédiatement au travers de futures.

- Minimisation des coûts grâce à la mise en place de déviations maîtrisées

Les marges de manœuvre autorisées au niveau des titres et secteurs contribuent à réduire le taux de rotation du portefeuille lors des rebalancements, en évitant de traiter les petites modifications de poids, tout en maintenant une tracking error faible. Ces marges de manœuvre contribuent également à gérer les problèmes de liquidité en évitant de traiter sur certains titres ou en réduisant la taille négociée sur les titres les moins liquides en cas de flux entrants ou sortants ou de rebalancement de l'indice.

Etape 2 : Recherche de valeurs ajoutées

Le processus de gestion indicielle offre également une amélioration de la performance du portefeuille par le biais de sources de valeurs ajoutées complémentaires et opportunistes à savoir le prêt de titres, la gestion des rebalancements de l'indice et la gestion des opérations sur titres.

La poche intègre les risques en matière de durabilité et prend en compte les principales incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité dans son processus d'investissement, elle ne détiendra aucun titre de sociétés impliquées dans la production ou la vente d'armes controversées, de sociétés en violation des conventions internationales relatives aux droits de l'homme ou au droit du travail, ou de sociétés impliquées dans des secteurs controversés : le tabac et le charbon.

- Écart de suivi

L'écart de suivi indique la volatilité de la différence entre le rendement de la poche et celui de son Indice. Dans des conditions de marché normales, on s'attend à ce que la poche réplique la performance de l'Indice avec un écart de suivi pouvant atteindre 2%.

En cas de circonstance exceptionnelle, la poche peut être investie jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement, dont les ETF (Exchange-Trade Fund). Au moins 90% de ces sous-jacents bénéficieront du label d'Etat ISR.

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

- Instruments dérivés – techniques et instruments ayant pour objet des titres

Pour gérer les entrées et sorties de fonds ainsi que les spécificités de certains marchés d'actions locaux (accès au marché, liquidité, fiscalité locale), le Gestionnaire pourra combiner la réplification directe avec une réplification par le biais d'instruments dérivés dans la limite de 10% de l'actif net, tels que des contrats à terme standardisés. Dans le cas d'une telle réplification, la poche peut détenir des dépôts tout en conservant une exposition totale à l'Indice.

La poche peut recourir à n'importe quel type de techniques et d'instruments de gestion efficace de portefeuille concernant les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire, par exemple les prêts et emprunts de titres, les conventions de mise et de prise en pension à des fins de gestion efficace de portefeuille. De tels instruments et techniques peuvent par exemple servir à générer des revenus supplémentaires afin de compenser les frais engagés par la poche.

c) Processus de gestion de la troisième poche gérée par AXA IM Select France

Cette poche peut représenter entre 0 et 100% du portefeuille.

Pour atteindre l'objectif de gestion AXA IM Select France se réserve la possibilité d'investir jusqu'à 100% de l'actif net en OPC actions et ETF (Exchange-Trade Fund), dont l'univers de gestion est centré sur les pays émergents. Au moins 90% de ces sous-jacents bénéficieront du label d'Etat ISR.

La sélection discrétionnaire d'OPCVM et de FIA est la principale source de valeur ajoutée d'AXA IM Select France. Elle repose sur le choix d'une pluralité de gestionnaires ainsi que sur l'identification de multiples stratégies d'investissements dans la classe d'actifs actions des pays émergents.

AXA IM Select France met en œuvre une gestion fondée sur l'architecture ouverte i.e. : des OPCVM et FIA du Groupe AXA et des OPCVM et FIA externes au Groupe AXA.

L'objet du processus de sélection d'OPCVM et de FIA est de fournir des supports d'investissement adéquats pour, au besoin, atteindre, l'objectif de gestion de la SICAV. Cet objectif est réalisé en délimitant et structurant l'univers d'investissement en catégories de fonds cohérentes avec le type de gestion mis en œuvre au sein de la SICAV, puis de détecter, d'analyser et de sélectionner un nombre limité d'OPCVM et de FIA considérés comme les plus adéquats pour la gestion.

La sélection de fonds d'AXA IM Select France est opérée au sein d'un univers d'investissement délimité en fonction de contraintes juridiques, réglementaires, prudentielles et structurées afin de répondre au type de gestion mis en œuvre à l'intérieur de la SICAV.

La société de gestion intègre l'analyse ESG aux côtés de l'analyse financière conventionnelle pour identifier les risques de durabilité des émetteurs dans l'univers d'investissement.

L'analyse ESG couvre au minimum 90% du portefeuille de la Poche.

Politique d'intégration des risques de durabilité

Les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement par une procédure d'évaluation des risques ESG incluse dans les due diligences de la société de gestion.

L'impact probable des risques de durabilité

Les risques de durabilité étant pris en compte, ils sont limités. Néanmoins la réalisation d'un risque de durabilité, notamment d'une manière non anticipée, pourrait avoir une incidence négative soudaine et importante sur la valeur d'un investissement et, par conséquent, une incidence sur la rentabilité d'un fonds. Cet impact négatif pourrait entraîner une perte totale de la valeur du ou des investissement(s) concerné(s) et pourrait avoir un impact négatif équivalent sur la rentabilité d'un fonds.

La sélection d'OPCVM et de FIA est effectuée suivant les étapes suivantes :

1/ Détection et recherche d'OPCVM et de FIA

Cette première phase a pour objectif d'identifier des fonds présentant une unité de style (sous-jacents, zones géographiques, type de gestion...) et respectant un certain nombre de critères tels que déterminés par la société de gestion et notamment l'identification de sous-jacents relevant des articles 8 et 9 du Règlement SFDR et ayant le label d'Etat ISR pour au moins 90% d'entre eux.

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

2/ Analyse

L'objectif de cette analyse est de retenir quelques fonds par style parmi les plus performants de leur catégorie. Cette analyse se décompose en deux étapes :

- Une approche quantitative : cette approche répond au double objectif qui est de valider sur différentes périodes le comportement du Fonds et la stabilité de son comportement.
- Une approche qualitative (operational due diligences) : l'objectif de cette approche est de connaître les équipes de gestion, de valider les processus mis en place dans les sociétés dans différents domaines tels que notamment la recherche interne, les processus d'investissement, le contrôle des risques et d'appréhender la structuration juridique de l'OPCVM ou du FIA.

L'intégration par la Société de Gestion des Risques de durabilité dans le processus d'investissement ou les décisions d'investissement s'effectue par une procédure d'évaluation des risques ESG incluse dans les due diligences de la société de gestion et prenant la forme d'un questionnaire d'analyse. Ce questionnaire d'analyse qualitative ESG est réparti en 3 périmètres :

- a) Gouvernance et Politique ESG de la société de gestion** : le but de ce périmètre est de déterminer l'engagement de la société de gestion dans l'investissement responsable et les initiatives pour le développement et la promotion des critères extra-financiers dans l'industrie de la gestion d'actifs et de déterminer comment la société de gestion est appréciée en termes de capacité ESG.
- b) Processus d'Investissement** : déterminer l'expertise ESG de l'équipe de gestion, l'utilisation des filtres ESG dans la recherche fondamentale, la méthodologie de l'intégration de l'ESG dans les décisions d'investissement.
- c) Monitoring et Reporting ESG** : déterminer l'existence et la qualité du reporting sur l'exposition ESG à la fois en termes de risques et d'opportunités, transparence de la communication avec les clients, la qualité de l'impact ESG de préférence par l'utilisation d'indicateurs clés.

Ce questionnaire est ensuite analysé par les gérants/analystes de la Société de Gestion puis des entretiens avec le gérant du fonds sont opérés afin d'approfondir l'intégration des filtres ESG dans le processus d'investissement. L'évaluation du questionnaire d'analyse qualitative ESG permet d'établir une note ESG allant de 0 à 5 sur chacune des trois parties du questionnaire.

Le processus d'évaluation conduit à l'attribution d'une note globale ESG comprise entre 0 et 5. Les OPC dont la note globale ESG est inférieure à 2 sont systématiquement exclus de l'univers "investissable".

3/ La sélection

L'objectif de cette phase est la constitution du portefeuille du Compartiment sur la base du résultat des analyses effectuées lors des deux premières étapes et en adéquation avec son Objectif de gestion.

La stratégie ISR appliquée à la sélection d'OPCVM et de FIA pourra différer de celle mise en place au niveau de ces sous-jacents sélectionnés. Les gérants des sous-jacents, dans leurs processus ISR, pourront par exemple et sans que cette liste soit limitative, s'appuyer sur les critères suivants pour mener leur analyse extra-financière :

Indicateurs environnementaux : politique environnementale et actions, résultats des plans d'action mis en place par l'entreprise, exposition des fournisseurs aux risques environnementaux, impact positif ou négatif des produits sur l'environnement.

Indicateurs sociaux : attractivité de la marque employeur, fidélisation des employés, lutte contre la discrimination, protection des salariés, exposition des fournisseurs aux risques sociaux, relations avec la société civile.

Indicateurs de gouvernance : compétence de l'équipe dirigeant, contre-pouvoirs, respect des actionnaires minoritaires et éthique des affaires.

La SICAV pourra être exposée entre 90% et 110% aux actions internationales et pourra être exposée à toutes les zones géographiques émergentes. De même que certains choix sectoriels ou de styles (valeurs « value », valeurs de croissance, petites et moyennes capitalisations...) peuvent être effectués sans aucune contrainte et en cohérence avec l'objectif de gestion.

Il est considéré que les petites capitalisations sont celles inférieures à 5 milliards d'euros, les moyennes capitalisations sont celles comprises entre 5 milliards et 10 milliards d'euros et les grandes capitalisations sont celles supérieures à 10 milliards d'euros.

2. Description des actifs utilisés (hors dérivés)

Actions

L'OPC a vocation à investir à 90% minimum de son actif net dans des actions de petites, moyennes et grandes capitalisations boursières émises par des sociétés ayant leur siège social ou leur activité économique principale dans les pays émergents, toutes devises confondues.

Pour atteindre son objectif de gestion, l'OPC peut être exposé jusqu'à 110% de son actif net aux marchés actions internationales sans contraintes géographiques (pays émergents inclus) ou de capitalisations boursières (petites et moyennes capitalisations incluses), via l'investissement en OPC et le recours aux produits dérivés.

L'exposition au risque de change sera comprise entre 0 et 100% de l'actif net.

Titres de créances et instruments du marché monétaire

Pour la partie du portefeuille non investie en actions, dans le cadre de la gestion de sa trésorerie ou en cas d'anticipations défavorables d'évolution des marchés, le gérant se réserve la possibilité d'investir à hauteur de 10% maximum de l'actif net de la SICAV dans tous produits autorisés (titres de créances émis par des entités publiques et / ou privées et instruments du marché monétaire, OPC obligataires, diversifiés ou monétaires...) sur tout marché réglementé de l'OCDE.

Ces titres sont sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion.

En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marché. A titre d'information, la gestion pourra recourir notamment à des titres bénéficiant des notations telles que décrites ci-dessous.

A l'acquisition, la notation des instruments sera comprise entre AAA et BBB- chez Standard & Poor's ou équivalent.

Le risque de change résultant des investissements en produit de taux sera couvert et seuls les ajustements laisseront subsister un risque marginal.

Détention d'actions ou parts d'autres OPC ou fonds d'investissement

Pour atteindre son objectif de gestion, l'OPC peut détenir jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement dont les ETF (Exchange-Trade Fund).

Ces OPC ou fonds d'investissement sont spécialisés dans les marchés actions et leur univers de gestion est centré sur les pays émergents,

Conformément à l'article 321-52 du règlement général de l'AMF, il est porté à l'attention des Investisseurs que la SICAV se réserve la possibilité d'investir dans des OPC ou FIA promus ou gérés par les sociétés du Groupe AXA.

Des conflits d'intérêts peuvent survenir lorsqu'AXA IM Select France sélectionne des OPC gérés par des sociétés du Groupe AXA. Afin de gérer ces risques de conflits et d'agir dans l'intérêt des porteurs, AXA IM Select France a mis en place des règles et procédures internes relatives au processus de sélection de fonds.

Cet OPC pourrait être amené à investir une partie significative de ses actifs dans des fonds gérés par des sociétés de Groupe AXA.

3. Description des dérivés utilisés

- Nature des marchés d'intervention :

- ✓ réglementés
- ✓ organisés
- ✓ de gré à gré

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

✓ action
X taux
✓ change
X crédit
X autres risques

- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

✓ couverture
✓ exposition
X arbitrage
X autre nature

- Nature des instruments utilisés :

✓ futures
✓ options
✓ swaps
✓ change à terme
✓ dérivés de crédit
X autre nature

- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

Le gérant pourra également avoir recours à des instruments dérivés négociés sur les marchés réglementés ou de gré à gré, français ou étrangers.

L'intervention du gérant s'inscrira notamment dans une stratégie :

- D'exposition ou d'ajustement du portefeuille, en complément ou alternativement à un investissement en direct. *L'exposition maximale de l'OPC aux marchés actions est à 110% de l'actif.*
- De couverture de tout ou partie du portefeuille de façon à réduire les risques potentiels (actions, change).

4. Description des titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

L'OPC peut effectuer des dépôts d'une durée maximale de douze mois. Ces dépôts contribuent à la réalisation de l'objectif de gestion de l'OPC en lui permettant de gérer la trésorerie.

L'OPC se réserve la possibilité d'effectuer des dépôts pour gérer la trésorerie dans la limite de 10% de l'actif de l'OPC.

6. Emprunts d'espèces

L'OPC se réserve la possibilité d'effectuer à titre temporaire des emprunts d'espèces dans la limite de 10 % de son actif, notamment en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

7. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

- Nature des opérations utilisées :

✓ Prises et mises en pension livrée par référence au Code monétaire et financier, conclues dans le cadre de la convention de place, avec des établissements de crédit français ayant la qualité de dépositaire, avec possibilité d'interruption à tout moment sous 24 heures, à l'initiative de l'OPC.
✓ prêts et emprunts de titres par référence au Code monétaire et financier
X Autre nature

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

Ces opérations porteront sur les actifs éligibles au sens de la réglementation. Ces actifs sont conservés auprès du Dépositaire.

• **Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :**

- ✓ Gestion de la trésorerie ou en cas d'anticipations défavorables des marchés
- X Optimisation des revenus de l'OPC
- X Contribution éventuelle à l'effet de levier de l'OPC
- X Autre nature

• **Niveau d'utilisation envisagé et autorisé :**

Jusqu'à 50 % de l'actif.

Récapitulatif des proportions utilisées :

Typologie d'opérations	Prises en pension	Mises en pension
Proportion maximum (de l'actif net)	50 %	10 %
Proportion attendue (de l'actif net)	25 %	5 %

• **Effets de levier éventuels :**

Non.

• **Rémunération :**

Les revenus des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres reviennent à l'OPC.

L'engagement issu des dérivés, et des acquisitions et cessions temporaires de titres est limité à 100% de l'actif de la SICAV.

La somme de l'exposition à des risques résultant des engagements et des positions en titres vifs et en OPC ne pourra excéder 100% de l'actif net.

8. Informations relatives aux garanties financières (acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou aux dérivés négociés de gré à gré) :

Nature des garanties financières :

Dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, l'OPC peut recevoir à titre de garantie (appelé collatéral) des titres et des espèces.

Les titres reçus en garantie doivent respecter des critères définis par la société de gestion. Ils doivent être :

- liquides,
- cessibles à tout moment,
- diversifiés, dans le respect des règles d'éligibilité, d'exposition et de diversification de l'OPC,
- émis par un émetteur qui n'est pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Pour les obligations, les titres seront en outre émis par des émetteurs localisés dans l'OCDE et de haute qualité dont la notation minimale pourrait aller de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poor's ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion. Les titres obligataires doivent avoir une échéance maximale de 50 ans.

Les critères décrits ci-dessus pourront faire l'objet de modifications notamment en cas de circonstances de marché exceptionnelles.

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

Réutilisation du collatéral espèces reçu :

Les espèces reçues pourront être réinvesties par l'OPC dans des opérations de prise en pension ou des titres réglementairement éligibles à l'actif, notamment des titres de capital, des produits de taux, des titres de créance ou des parts d'OPC.

Réutilisation du collatéral titres reçu :

Les titres reçus en collatéral pourront être conservés, vendus ou remis en garantie.

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Les risques décrits ci-dessous ne sont pas limitatifs : il appartient aux investisseurs d'analyser le risque inhérent à chaque investissement et de se forger leur propre opinion.

Les risques encourus par les actionnaires sont les suivants :

Risque de perte en capital : la SICAV n'offre aucune garantie, ni protection ; les fluctuations de marché peuvent l'amener à ne pas restituer le capital investi.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : le style de gestion de la SICAV repose sur une allocation discrétionnaire entre les différents marchés et OPC. Il existe donc un risque que l'OPC ne soit pas investie à tout moment sur les marchés ou OPC les plus performants, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque actions : le principal risque auquel l'investisseur est exposé est le risque actions. La SICAV peut connaître une baisse de la valeur liquidative du portefeuille en raison de la détérioration du marché action. Le marché action a historiquement une plus grande volatilité des prix que celle des obligations.

Risque lié à l'investissement sur les pays émergents : Les actions de ces pays offrent une liquidité plus restreinte que les grandes capitalisations des pays développés ; en conséquence, la détention de ces titres en direct ou par le biais d'OPC sous-jacents peut augmenter le niveau de risque du portefeuille. Les mouvements à la baisse de marché pouvant être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés, la valeur liquidative de la SICAV pourra baisser plus fortement et plus rapidement.

Risque lié aux actions A chinoises : Outre le risque lié aux pays émergents mentionné ci-dessus, les actions A chinoises présentent également les risques spécifiques suivants :

Risque lié aux restrictions d'entrée et de sortie et liquidité limitée :

Les actions A chinoises ne sont accessibles qu'à certains investisseurs qui utilisent un programme spécifique d'accès au marché (un système de négociation et de compensation), le Stock Connect entre les bourses de Hong Kong et Shanghai et/ou par le biais de tout programme similaire acceptable de négociation de titres et de compensation ou d'instruments d'accès disponibles pour la SICAV dans le futur (« Stock Connect »). Les conditions restreignant les volumes échangés et les capitalisations boursières et, dès lors, la liquidité des titres, elles peuvent accentuer leurs fluctuations (tant à la hausse et qu'à la baisse) et sont susceptibles de faire l'objet d'évolutions réglementaires indéterminées. Des restrictions quant au rapatriement de flux financiers vers l'étranger ne sont notamment pas exclues.

Les actions A font également l'objet de restrictions en termes d'actionariat, notamment quant à la proportion maximale d'actionnaires étrangers. Par conséquent, indépendamment de la volonté du gestionnaire :

- des augmentations de positions peuvent se révéler impossibles,
- des ventes peuvent se révéler obligatoires et s'effectuer à perte,
- des ventes peuvent se révéler temporairement impossibles, exposant la SICAV à des risques non attendus, voire l'empêchant dans des cas extrêmes d'honorer immédiatement les demandes de rachat d'actionnaires.

Les actionnaires pourront trouver des informations complémentaires sur le site Internet suivant : http://www.hkex.com.hk/eng/market/sec_tradinfra/chinaconnect/chinaconnect.htm.

- Risques liés aux modalités de négociation et de conservation :

- Le programme Stock Connect, permettant l'accès au marché des actions A chinoises, ne remplit pas tous les critères standards applicables aux marchés développés en termes de modalités de négociation, de liquidation et de conservation des titres. Il est sujet à des évolutions réglementaires et opérationnelles, par exemple et non limitativement, des restrictions de volumes ou des modifications des conditions d'éligibilité des investisseurs et/ou des titres qui y sont négociés. Les jours de cotation sont également sujets à l'ouverture de plusieurs marchés (Chine et Hong Kong). Ces éléments peuvent se révéler des freins pour investir et surtout désinvestir rapidement sur ce segment de marché. La SICAV peut entretemps voir la valeur des titres évoluer dans un sens défavorable.
- En outre, la valorisation de certains titres peut y être temporairement incertaine (notamment en cas de suspension de cotation) et le Conseil d'Administration de la SICAV pourrait dès lors être amené à valoriser les titres concernés sur base des informations à sa disposition.

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

Risque de changement de l'indice de référence par le fournisseur d'indices : Les actionnaires sont priés de noter que le fournisseur d'indices de référence peut, à son entière discrétion, décider des caractéristiques de l'indice de référence concerné pour lequel il agit en tant que promoteur, et de modifier ces caractéristiques. Selon les termes du contrat de licence concerné, un fournisseur d'indices peut ne pas être tenu de notifier les changements apportés à l'indice de référence, moyennant un préavis suffisant, aux titulaires de licence qui utilisent l'indice de référence concerné (y compris la SICAV). Par conséquent, la SICAV ne saurait être nécessairement en mesure d'informer à l'avance les actionnaires de la SICAV des changements que le fournisseur d'indices concerné apporte aux caractéristiques de l'indice de référence concerné.

Risque lié aux sociétés de petites et moyennes capitalisations : sur ces marchés, le volume des titres cotés en bourse est réduit. Les mouvements de marché peuvent donc être plus marqués à la hausse comme à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative pourra donc avoir le même comportement.

Risque de change : cet OPC est soumis au risque de change par ses investissements en OPC libellés dans une devise autre que l'euro et au travers des OPC sous-jacents qui interviennent sur les marchés internationaux (hors zone euro). La variation de l'euro par rapport à une autre devise pourra avoir un impact négatif sur la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : L'OPC a recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des dérivés négociés de gré à gré dont les contrats d'échange sur rendement global. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, exposent l'OPC à un risque de défaillance et/ou de non-exécution du contrat d'échange de la part de celle-ci, qui pourront avoir un impact significatif sur la valeur liquidative de l'OPC. Ce risque pourrait ne pas être, le cas échéant, compensé par les garanties financières reçues.

Risque de liquidité lié aux acquisitions et cessions temporaires de titres : L'OPC peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPC investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titre.

Risque lié à la réutilisation des titres reçus en garantie : L'OPC est exposé au risque de réinvestissement et/ou à la remise en garantie des titres reçus à titre de collatéral. La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser en fonction de la fluctuation des titres réutilisés ou des titres acquis par investissement du collatéral espèces reçu.

Risque en matière de durabilité : Le risque en matière de durabilité fait référence à tout événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance susceptible d'affecter la performance et/ou la réputation des émetteurs dans le portefeuille. Les risques en matière de durabilité peuvent être répartis en 3 catégories :

- **Environnemental** : des événements environnementaux peuvent créer des risques physiques pour les entreprises du portefeuille. Ces événements pourraient par exemple découler des conséquences du changement climatique, de la perte de biodiversité, du changement de la chimie des océans, etc. Outre les risques physiques, les entreprises pourraient aussi être impactées négativement par des mesures d'atténuation adoptées en vue de faire face aux risques environnementaux. Ces risques d'atténuation impacteront différemment les entreprises selon leur exposition aux risques susmentionnés et leur adaptation à ceux-ci.
- **Social** : renvoie aux facteurs de risque liés au capital humain, à la chaîne d'approvisionnement et à la façon dont les entreprises gèrent leur impact sur la société. Les questions relatives à l'égalité des genres, aux politiques de rémunération, à la santé et la sécurité et aux risques associés aux conditions de travail en général relèvent de la dimension sociale. Les risques de violation des droits humains ou des droits du travail au sein de la chaîne d'approvisionnement font également partie de la dimension sociale.
- **De gouvernance** : Ces aspects sont liés aux structures de gouvernance telles que l'indépendance du conseil d'administration, les structures de gestion, les relations avec les travailleurs, la rémunération et la conformité ou les pratiques fiscales. Les risques liés à la gouvernance ont comme point commun qu'ils proviennent d'un défaut de surveillance de l'entreprise et/ou de l'absence d'incitant poussant la direction de l'entreprise à faire respecter des normes élevées en matière de gouvernance.

Le risque de durabilité peut être spécifique à l'émetteur, en fonction de ses activités et ses pratiques, mais il peut aussi être dû à des facteurs externes. Si un événement imprévu survient chez un émetteur spécifique tel qu'une grève du personnel, ou plus généralement une catastrophe environnementale, cet événement peut avoir un impact négatif sur la performance du portefeuille. Par ailleurs, les émetteurs adaptant leurs activités et/ou politiques peuvent être moins exposés au risque de durabilité.

Risque d'investissement ESG : Le risque d'investissement ESG renvoie aux risques découlant de l'ajout des facteurs ESG dans le processus de gestion, comme l'exclusion d'activités ou d'émetteurs et l'inclusion des risques en matière de durabilité dans la sélection et/ou l'allocation des émetteurs dans le portefeuille. Plus ces facteurs sont pris en compte, plus le risque d'investissement ESG sera élevé. La méthodologie se fonde sur la définition de modèles sectoriels ESG par les analystes ESG internes. Les limites de la recherche sont en grande partie liées à la nature, l'étendue et la régularité des données ESG disponibles actuellement.

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

- Nature : Certaines dimensions ESG se prêtent mieux à des informations qualitatives narratives. Ces informations sont sujettes à interprétation et introduisent par conséquent un degré d'incertitude dans les modèles.
- Étendue : Une fois définies les dimensions ESG que les analystes jugent importantes pour chaque secteur, il n'y a pas de garantie que les données seront disponibles pour toutes les entreprises de ce secteur.

Dans la mesure du possible, le gérant complètera les données manquantes par sa propre analyse ESG.

- Homogénéité : les différents fournisseurs de données ESG ont des méthodologies différentes. Même chez un seul et même fournisseur, des dimensions ESG analogues peuvent être traitées différemment selon le secteur. Ceci rend la comparaison des données de différents fournisseurs plus difficile.

L'absence de définitions et de labels communs ou harmonisés intégrant les critères ESG et de durabilité à l'échelon européen peut se traduire par des approches différentes chez les gestionnaires pour fixer les objectifs ESG et déterminer si ces objectifs ont été atteints par les fonds qu'ils gèrent.

La méthodologie exclut ou limite l'exposition aux titres de certains émetteurs pour des raisons ESG. Par conséquent, il est possible que certaines conditions de marché gênent des opportunités financières qui pourraient ne pas être exploitées par la SICAV.

Risque lié aux instruments financiers dérivés : Les instruments financiers dérivés sont des investissements dont la valeur dépend (ou est dérivée) d'un ou plusieurs actifs financiers sous-jacents, tels qu'un titre, un actif, un taux de référence ou un indice. Les stratégies relatives aux instruments financiers dérivés impliquent souvent un effet de levier, qui peut intensifier une perte et potentiellement entraîner pour la SICAV une perte d'argent plus importante que s'il avait investi dans l'instrument sous-jacent. Les instruments financiers dérivés peuvent être difficiles à vendre, liquider ou valoriser. Ils peuvent également être soumis au risque de contrepartie, c'est-à-dire le risque que la contrepartie (l'autre partie à l'opération sur instruments financiers dérivés) soit incapable d'honorer ses obligations contractuelles vis-à-vis de la SICAV. Les contrats à terme (Futures) peuvent être plus volatils que les investissements directs dans le sous-jacent, et ne pas être parfaitement corrélés à cet instrument. Ils peuvent également impliquer un petit investissement initial par rapport au risque assumé, ce qui pourrait entraîner des pertes plus importantes que s'ils n'avaient pas été utilisés. En raison des fluctuations du cours du titre sous-jacent, la SICAV peut ne pas être en mesure d'exercer une option de manière rentable et perdre l'intégralité de son investissement dans cette option. Les opérations de swap tendent à transférer l'exposition de la SICAV d'un type d'investissement à un autre, et donc à entraîner le risque qu'une partie manque à ses obligations de paiement vis-à-vis de la SICAV.

Risque lié à la surexposition : La SICAV peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés) afin de générer une sur exposition et ainsi porter l'exposition de la SICAV au-delà de l'actif net. En fonction du sens des opérations de la SICAV, l'effet de la baisse (en cas d'achat d'exposition) ou de la hausse du sous-jacent du dérivé (en cas de vente d'exposition) peut être amplifié et ainsi accroître la baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence : En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence le calcul de la valeur liquidative de la SICAV pourra être affecté. Si l'événement persiste, le gérant de la SICAV décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative de la SICAV. On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes :

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché ;
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice ;
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur du dit Indicateur de Référence ;
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par la SICAV ;
- v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides.
- vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

Risque de taux : Le risque de taux est le risque de dépréciation des instruments de taux (long et/ou court terme) découlant de la variation des taux exemple, le prix d'une obligation à taux fixe tend à baisser en cas de hausse des taux d'intérêt.

En outre, l'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que le cours des actions des sociétés emprunteuses peut être indirectement impacté par la hausse des taux d'intérêt à long terme.

Risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs d'obligations privées (par exemple la baisse de leur notation), la valeur des titres de créance dans lesquels est investie la SICAV peut baisser.

En outre, l'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que l'appréciation de la qualité du crédit des sociétés peut avoir un impact indirect sur leur cours de bourse.

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

Risque de liquidité : Le risque de liquidité résulte de la difficulté d'acheter ou de vendre un ou plusieurs titres du fait d'un manque de vendeurs ou d'acheteurs. Ce risque est susceptible d'intervenir dans plusieurs étapes de la gestion de la SICAV : la construction et les ajustements du portefeuille, la gestion des souscriptions, la gestion des rachats et la gestion des appels de marges liés aux instruments dérivés et/ou opérations de financement sur titre. Il peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV et donc diminuer le montant qui vous sera restitué en cas de rachat.

Afin de préserver les intérêts de la SICAV et de ses investisseurs en cas de souscription ou de rachats, la Société de Gestion pourra appliquer un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative (mécanisme de « Swing Pricing »). En particulier, pour satisfaire aux demandes de rachat des actionnaires, la SICAV sera généralement dans l'obligation de vendre des actifs, ce qui implique des coûts et peut avoir un impact sur la valeur de cession des titres concernés. Les effets de ces ventes seront d'autant plus importants que les conditions de marché et de liquidité sont défavorables au moment du rachat, et votre valeur liquidative de rachat pourra être impactée à travers le mécanisme de « swing pricing ».

Par ailleurs, dans des circonstances de marchés très difficiles, ou en raison d'un volume exceptionnellement élevé de demandes de rachats ou d'autres circonstances de nature exceptionnelle, la Société de Gestion pourra suspendre les souscriptions ou les rachats, ou prolonger le délai de règlement des rachats par l'application d'un mécanisme de plafonnement des rachats (mécanisme de « Gates »), dans les conditions prévues dans les statuts et/ou le prospectus de la SICAV lorsque l'activation de ces mécanismes de protection de la liquidité est autorisée.

Avertissement :

La SICAV est régie par les lois et règlements applicables aux organismes de placement collectifs. Les principaux droits et obligations des actionnaires sont indiqués dans la documentation réglementaire de l'OPC.

Tout litige lié à l'investissement dans l'OPC est soumis au droit français et à la compétence des juridictions françaises.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

8 ans.

RAPPORT DE GESTION

Présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 23 septembre 2024

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions de la loi et de nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de votre SICAV AGIPI ACTIONS EMERGENTS (« SICAV ») au cours de l'exercice clos le 31 mai 2024 et soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice.

Après avoir rappelé la vocation et les objectifs de votre SICAV, évoqué l'environnement économique et financier ainsi que ses évolutions au cours de l'exercice, nous exposerons la politique de gestion suivie par votre Conseil.

Nous commenterons enfin les résultats obtenus et les comptes de l'exercice. Nous vous invitons enfin à vous prononcer sur les projets de résolutions qui vous sont soumis.

Le Conseil d'administration

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Commentaire Juin 2023 - Mai 2024 : AGIPI Actions Emergents Poche Candriam

Contexte de marché

Au cours de la période considérée, les marchés émergents ont continué d'être pénalisés par les marchés chinois, malgré des rebonds temporaires. Toutefois, une tendance à la hausse a été observée dans les ME à l'horizon 2024, car d'autres moteurs de croissance en dehors de la Chine ont contribué à la reprise.

La Chine a été confrontée à une tendance à la déflation et à des problèmes immobiliers. Le gouvernement a lancé une série de petites mesures sans cohérence suffisante. En conséquence, les rebonds se sont avérés temporaires, car les problèmes n'ont pas été fondamentalement résolus. L'indice PMI manufacturier est repassé sous la barre des 50 après une hausse de courte durée, ce qui indique la poursuite de la contraction des activités industrielles.

Taïwan et la Corée ont bénéficié de la reprise des activités industrielles. La performance a été particulièrement soutenue par la reprise des semi-conducteurs. Les performances des bénéficiaires de la chaîne d'approvisionnement de l'IA, basés dans les deux pays, ont été renforcées par les perspectives positives de l'IA. Pour la Corée, le gouvernement a publié un programme Value-up visant à améliorer les évaluations des entreprises sur le marché boursier. Ce programme a intrigué les investisseurs, mais l'initiative n'en est qu'à ses débuts.

L'Inde a continué à faire preuve de résilience. Le premier ministre Modi a réussi à remporter son troisième mandat, même si la victoire a été moins large que lors de ses précédentes réalisations. Néanmoins, le marché s'est montré optimiste quant à la tendance à long terme du pays. Son indice des prix à la consommation a augmenté au rythme le plus rapide depuis 15 ans et les institutions économiques internationales, telles que le FMI et la Banque mondiale, sont très optimistes quant à la croissance à court terme de l'Inde.

L'Amérique latine a été l'un des régions les plus performantes au cours des douze derniers mois. Le Brésil a bénéficié de son cycle d'assouplissement, tandis que le Mexique a bénéficié des effets importants de la délocalisation des États-Unis. Au cours des derniers mois de la période considérée, le Brésil a été frappé par une catastrophe naturelle, tandis que le Mexique a sous-performé, en grande partie à cause de l'actualité électorale.

Activité du portefeuille et revue de stratégie

Au cours de la période considérée, la stratégie a généré des rendements positifs, inférieurs à ceux de l'indice de référence. Au cours de la seconde moitié de la période de référence, la sous-performance globale s'est réduite et la stratégie a finalement surperformé l'indice de référence au mois de mai.

La sous-performance a été partiellement attribuée au manque d'exposition de la stratégie au marché indien. Au cours de la période considérée, l'Inde a enregistré des rendements solides, grâce à un cycle d'investissement soutenu, à une démographie favorable et à une croissance élevée et durable. La capacité d'investissement de la stratégie était limitée sur le marché indien, car il n'y a pas de compte correspondant ouvert dans le pays.

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

La Chine a été le principal détracteur de la stratégie. Le secteur de la consommation discrétionnaire a été à la traîne, en raison de la faiblesse de la consommation en Chine. La confiance des consommateurs chinois est restée faible, tout comme d'importants problèmes tels que le taux de chômage élevé. Les sociétés financières chinoises ont également été mises sous pression, ce qui a fait de ce secteur l'un des principaux retardataires du portefeuille. Les risques liés à l'immobilier en Chine se sont étendus au-delà des problèmes d'endettement non résolus des sociétés immobilières chinoises, dévoilant les problèmes du secteur bancaire parallèle du pays. Les tensions géopolitiques ont suscité de nouvelles inquiétudes sur le marché américain des biotechnologies, et les produits pharmaceutiques chinois, qui comptent parmi les principaux fournisseurs des États-Unis, ont été particulièrement touchés.

Au niveau des entreprises, la stratégie s'est traduite par l'absence de position dans Sabanci, une holding turque. La société était l'une des plus grandes participations du pays et un bon indicateur du marché turc. Les principaux détracteurs ont également été LG Electronics (composants électroniques coréens) pour des raisons de croissance, et Dino (distribution alimentaire polonaise) pour des raisons de pression sur les marges dues à la concurrence. La performance relative négative a été partiellement compensée par les rendements de plusieurs thèmes d'investissement, tels que l'exposition de la stratégie à l'Inde. La stratégie a également bénéficié de ses investissements dans l'IA, avec une exposition diversifiée à Taiwan et en Corée. Les effets positifs de la vague d'IA se sont prolongés et les performances des acteurs de la chaîne d'approvisionnement ont été encouragées par les perspectives ambitieuses des leaders américains du secteur des puces électroniques. Ces thèmes ont permis à la stratégie de rattraper son retard, en particulier au début de la seconde moitié de la période de référence.

Perspectives du fonds

Les actions des pays émergents ont connu une reprise vigoureuse cette année, les pays émergents jouant un rôle clé dans la croissance économique mondiale.

Au niveau régional, les pays émergents autres que la Chine ont fait preuve d'une résistance remarquable. L'Inde continue de faire preuve d'un grand dynamisme en matière d'investissements dans les infrastructures, de diversification de la chaîne d'approvisionnement mondiale, d'augmentation des dépenses de consommation, d'expansion des services financiers et de croissance du secteur du logement. La Banque mondiale prévoit une croissance de 6,7 % pour le PIB de l'Inde en 2024-26.

Taiwan et la Corée collaborent étroitement avec les leaders américains des puces électroniques, annonçant une nouvelle "ère de la robotique" selon Jensen Huang, PDG de Nvidia. Ailleurs, les pays d'Asie du Sud se positionnent aussi activement comme les dernières plaques tournantes des puces.

Le FMI a légèrement revu à la hausse les perspectives du PIB de la Chine pour 2024. Le problème de l'immobilier en Chine s'atténue à la suite de l'approche plus proactive du gouvernement. Pékin envisage des politiques visant à aider les gouvernements locaux à résorber les stocks excessifs de logements. D'autres mesures sont attendues lors d'un comité économique de haut niveau prévu en juillet ("troisième plénum"). Néanmoins, les récents chiffres de l'indice des directeurs d'achat soulignent que la reprise en Chine est inégale et qu'il est nécessaire de faire preuve de sélectivité en ce qui concerne les investissements dans le pays.

Conformément à notre stratégie, nous calibrons dynamiquement l'appétit pour le risque du portefeuille en réponse à l'évolution de la dynamique du marché, tout en maintenant une position équilibrée. Nous attendons de nouvelles confirmations de la politique de taux dovish des États-Unis et de la reprise de la Chine, qui contribueront à la croissance différentielle des marchés émergents.

En mai, les pays émergents ont progressé mais nettement en dessous des pays développés. La Chine a connu un bon rebond. En Inde, la tendance à la hausse s'est poursuivie. Les élections législatives se sont déroulées dans un climat de chaleur extrême. Le premier ministre Modi devrait remporter un troisième mandat en juin.

Dans les pays d'Amérique latine, le Brésil a connu un recul, des inquiétudes ayant été exprimées quant à l'impact des inondations sur la santé budgétaire du pays. Le Mexique a connu des fluctuations, le parti de gauche étant arrivé en tête des élections générales.

Au cours du mois, la stratégie a enregistré une forte surperformance par rapport à son indice de référence. Parmi les valeurs les plus performantes, les entreprises industrielles indiennes ont été les plus performantes grâce à un cycle d'investissement soutenu dans le pays. Notre sélection dans le secteur des technologies de l'information a également contribué à la performance grâce à leur exposition à l'intelligence artificielle. Plusieurs titres turcs en portefeuille ont connu une belle progression.

Les actions des pays émergents ont connu une reprise vigoureuse cette année. Au niveau régional, les pays émergents autres que la Chine ont fait preuve d'une résistance remarquable. L'Inde est sur la voie d'une forte croissance, soutenue par les dépenses d'investissement et une démographie favorable.

Conformément à notre stratégie, nous calibrons dynamiquement l'appétit pour le risque du portefeuille en fonction de l'évolution de la dynamique du marché, tout en maintenant une position équilibrée.

Changements intervenus au cours de l'exercice

01/01/2024 : Changement de dénomination de la société de gestion Architas France qui devient AXA IM Select France.
01/06/2023 : Changement de commissaire aux comptes pour ERNST & YOUNG AUDIT (anciennement Deloitte).

Performance

La performance sur l'exercice annuel s'élève à 1,53% net des frais de la SICAV.
La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de la SICAV.

DEONTOLOGIE

1. Méthode de calcul du risque global de la SICAV

Le risque global de la SICAV est suivi via la méthode de l'engagement.

2. Effet de levier

L'effet de levier de la SICAV au sens de l'article 109 du Règlement délégué n°231/2013 est le suivant (au 31/05/2024) :

- Suivant la méthode brute : 98.85%.
- Suivant la méthode de l'engagement : 100.67%.

3. Exercice des droits de vote

Au cours de l'exercice écoulé, les décisions de vote ont été prises en conformité avec la politique de vote définie par Amundi Asset Management. Cette politique de vote, disponible sur le site internet d'Amundi Asset Management, précise notamment le périmètre d'exercice des droits de vote (critères de détention et conditions matérielles de réalisation du vote), ainsi que la politique mise en œuvre par rapport à certaines modifications clés pouvant intervenir au sein des sociétés (modifications statutaires, approbation des comptes et affectation du résultat, élection des mandataires sociaux, opérations en capital ou stratégiques...).

Un rapport dans lequel Amundi Asset Management rend compte de l'exercice de ses droits de vote est établi pour chaque exercice. Le rapport de vote d'Amundi de l'exercice est disponible sur le site internet d'Amundi Asset Management.

Pour plus d'information, veuillez nous contacter à l'adresse : select.france.serviceclients@axa-im.com.

Information sur la prise en compte dans la politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique (critères dits « ESG »)

A) INFORMATIONS SFDR*

* Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur les déclarations du secteur des services financiers liées au développement durable.

La SICAV poursuit une stratégie d'investissement qui promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 SFDR. En revanche, cette SICAV n'a pas un objectif d'investissement durable au sens du règlement SFDR. La SICAV n'a pas désigné d'indice de référence aligné avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues.

Toutes les informations de cette section sont détaillées dans l'annexe du rapport périodique SFDR de la SICAV.

B) INFORMATIONS TAXONOMIE**

** Règlement (UE) 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables.

Le Règlement Taxonomie (règlement (UE) 2020/852) sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, établit un système de classification commun à l'Union européenne permettant d'identifier les activités économiques considérées comme durables.

Même si la SICAV promeut des caractéristiques environnementales, elle ne s'engage pas actuellement à investir dans des " investissements durables " au sens du règlement européen Taxonomie. En conséquence, il convient de noter que les investissements sous-jacents de la SICAV ne prennent pas en compte les critères de l'UE relatifs aux activités économiques durables sur le plan environnemental.

4. Informations relatives aux instruments financiers du groupe

L'OPC est susceptible d'être amené à investir dans des instruments financiers du Groupe AXA, et plus particulièrement dans des OPC gérés par des entités du Groupe AXA tels qu'AXA Investment Managers.

5. Compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation

En application des dispositions du Règlement Général de l'AMF, les sociétés de gestion sont tenues d'établir un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation lorsqu'elles ont recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et que les frais d'intermédiation ont représenté pour l'exercice précédent un montant supérieur à 500.000 euros.

AXA IM Select France n'a pas atteint seuil de 500.000 euros pour l'exercice, il n'a donc pas été établi de compte rendu relatif aux frais d'intermédiation.

Les gérants délégués ont tous deux atteint ce seuil pour l'exercice. Les comptes rendus relatifs aux frais d'intermédiation sont disponibles directement sur les sites internet des délégués financiers.

6. Politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

La société de gestion AXA IM Select France, ainsi que les gérants délégués Amundi Asset Management, Candriam Luxembourg et Candriam Belgium disposent d'une « Politique de Sélection des Intermédiaires ». Ces politiques sont accessibles sur simple demande des actionnaires.

Ces politiques sont applicables notamment aux actions, obligations et titres de créance.

L'obtention du meilleur résultat possible sera évaluée sur la base des éléments suivants :

- (i) Prix d'exécution ;
- (ii) Coût d'exécution ;
- (iii) Rapidité d'exécution ;
- (iv) Probabilité d'exécution ;
- (v) Taille et nature de l'ordre ;
- (vi) Toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre (impact sur le marché, frais de transaction implicites...).

L'importance relative à ces facteurs est déterminée par rapport aux critères suivants :

- (i) les caractéristiques du client, y compris sa qualité de client non professionnel ou de client professionnel ;
- (ii) les caractéristiques de l'ordre concerné ;
- (iii) les caractéristiques des instruments financiers qui font l'objet de cet ordre ;
- (iv) les caractéristiques des lieux d'exécution vers lesquels cet ordre peut être acheminé.

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

7. Politique de gestion des conflits d'intérêt

Conformément à la directive européenne 2014/65/EU du 15 mai 2014 relative aux Marchés d'Instruments Financiers (« MIFID 2 »), ainsi qu'aux dispositions de l'AMF en vigueur (Règlement Général de l'AMF : articles 318-12 à 318-19 pour les FIA et 321-46 à 321-52 pour les OPCVM), AXA IM Select France s'est engagée à mettre en œuvre des procédures organisationnelles et opérationnelles, visant à prendre toutes les mesures appropriées pour l'identification, le suivi et la gestion du conflits d'intérêts.

Les mesures prises doivent protéger les clients et les activités de la Société de Gestion.

8. Politique de rémunération

AXA IM Select France est une société de gestion de portefeuille disposant d'un agrément lui permettant de gérer des OPCVM au sens de la Directive n°2009/65/CE et des fonds d'investissement alternatifs (FIA) au sens de la Directive n°2011/61/UE. Conformément à ses agréments au titre des Directives n°2011/61/UE et n°2009/65/CE, AXA IM Select France a adopté une politique de rémunération visant à promouvoir une gestion saine et efficace du risque, en cohérence avec le profil de risque des portefeuilles dont elle assure la gestion.

Principes gouvernant la politique de rémunération :

La politique de rémunération d'AXA IM Select France cible certaines fonctions clés (dirigeants, gérants financiers, fonctions de contrôle, ou tout autre collaborateur susceptible d'influer sur les risques) et vise à réintégrer la composante risque dans le cadre de la rémunération variable, pour éviter toute prise de risque excessive ou décorrélée du niveau de risque accepté par les clients.

Ainsi, AXA IM Select France a défini des critères précis permettant d'évaluer la performance de ces fonctions clés tout en garantissant une réintégration du risque dans le cadre de leur rémunération variable. Ces critères peuvent être de nature quantitative (performance financière des portefeuilles, déroulement des opérations, mises en œuvre de programmes de contrôle...) ou qualitative (objectifs stratégiques, qualité du reporting...).

Information relative aux rémunérations versées :

Au titre de l'exercice clos par AXA IM Select France au 31 décembre 2023, il a été versé par cette dernière les rémunérations suivantes :

Montant total des rémunérations nettes versées sur l'exercice* :	8 344 000 €
Montant total des rémunérations fixes versées :	6 192 124 €
Montant total des rémunérations variables versées :	2 147 876 €
Nombres de bénéficiaires :	79
Montant agrégé des rémunérations des cadres supérieurs et des membres du personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la SGP :	3 549 314 €
Montant des rémunérations des cadres supérieurs :	2 863 775 €
Montant des rémunérations des membres du personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la SGP :	685 539 €

* Le montant total des rémunérations s'entend hors participation, intéressement, plan d'épargne entreprise, plan d'épargne retraite, ou avantages accordés à l'ensemble des salariés du groupe AXA (retraite complémentaire, mutuelle, prévoyance...).

Le montant de rémunération présenté correspond au montant total des rémunérations versées, au titre de l'ensemble des activités d'AXA IM Select France qui regroupent la gestion d'OPCVM, la gestion de FIA, la prestation du service de gestion de portefeuille pour le compte de tiers et de conseil en investissement. En outre, il est à souligner qu'AXA IM Select France n'a pas mis en place d'intéressement spécifiquement lié aux plus-values versées par les FIA ou les OPCVM qu'elle gère.

Rémunération Amundi Asset Management :

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par Amundi Asset Management (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (1 923 bénéficiaires¹) s'est élevé à 207 362 471 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 145 346 571 euros, soit 70% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 62 015 900 euros, soit 30% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2023, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations versées sur l'exercice (fixes et variables différées et non différées), 21 370 354 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (44 bénéficiaires), 15 185 244 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (56 bénéficiaires).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

¹ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans) ;
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar ;
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis ;
- Performance fees ;
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...) ;
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales ;
- Qualité du management ;
- Innovation/développement produit ;
- Transversalité et partage des meilleures pratiques ;
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales ;
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement,
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe,
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG,
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact ;
- Recettes ;
- Collecte brute ;
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits ;
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection ;
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net zéro.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales ;
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client ;
- Sécurisation/ développement de l'activité ;
- Satisfaction client ;
- Qualité du management ;
- Transversalité et partage des meilleures pratiques ;
- Esprit d'entreprise ;
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.) ;
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V ;
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif ;
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Rémunération Candriam :

La directive européenne 2014/91/UE modifiant la directive 2009/65/CE concernant les organismes de placement collectif en valeurs mobilières, applicable à la SICAV, est entrée en vigueur le 18 mars 2016. Elle est transposée en droit national par la loi luxembourgeoise du 10 mai 2016 transposant la directive 2014/91/UE. En raison de cette nouvelle réglementation, la SICAV est tenue de publier les informations relatives à la rémunération des salariés identifiés au sens de la Loi dans le rapport annuel.

Candriam détient une double licence, d'une part, en tant que société de gestion conformément à l'article 15 de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif et, d'autre part, en tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs conformément à la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs. Les responsabilités incombant à Candriam en vertu de ces deux lois sont relativement similaires et Candriam considère que son personnel est rémunéré de la même manière pour les tâches relatives à l'administration des OPCVM et des fonds d'investissement alternatifs.

Au cours de son exercice clos le 31 décembre 2023, Candriam a versé les sommes suivantes à son personnel :

- Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : 17.425.254 euros.
- Montant brut total des rémunérations variables versées : 6.348.617 euros.
- Nombre de bénéficiaires : 146.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds. Les systèmes de Candriam ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion. Les chiffres ci-dessous montrent également le montant agrégé des rémunérations globales chez Candriam.

- Montant agrégé des rémunérations de la haute direction : 5.155.684 euros.
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel de Candriam dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont elle est la Société de Gestion (hors direction générale) : 2.015.066 euros.

Rémunérations versées par Candriam au personnel de sa succursale belge (Candriam - Belgian Branch), agissant en tant que gestionnaire d'investissement, durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : 25.071.403 euros.
- Montant brut total des rémunérations variables versées : 8.188.525 euros.
- Nombre de bénéficiaires : 245.

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds. Les systèmes du gestionnaire d'investissement ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion. Les chiffres ci-dessous indiquent également le montant agrégé des rémunérations globales au niveau du gestionnaire d'investissement.

- Montant agrégé des rémunérations de la haute direction : EUR : 6.214.566
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont il est le gestionnaire d'investissement (hors haute direction) : 4.602.623 euros.

Rémunérations versées par Candriam au personnel de sa succursale française (Candriam - Succursale française), agissant en tant que gestionnaire d'investissement, durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : 19.094.936 euros.
- Montant brut total des rémunérations variables versées : 6.255.350 euros.
- Nombre de bénéficiaires : 202.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds. Les systèmes du gestionnaire d'investissement ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion. Les chiffres ci-dessous indiquent également le montant agrégé des rémunérations globales au niveau du gestionnaire d'investissement.

- Montant agrégé des rémunérations de la haute direction : 4.298.365 euros.
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont il est le gestionnaire d'investissement (hors haute direction) : 3.422.966 euros.

La politique de rémunération a été révisée pour la dernière fois par le comité de rémunération de Candriam le 29 janvier 2021 et a été adoptée par le Conseil d'Administration de Candriam.

Au titre de l'exercice clos par CANDRIAM au 31.05.2024, il a été versé par cette dernière les rémunérations suivantes :

<i>Montant total des rémunérations nettes versées sur l'exercice*</i> :	€ 7.313.209
<i>Montant total des rémunérations fixes versées :</i>	€ 6.162.309
<i>Montant total des rémunérations variables versées :</i>	€ 1.150.900
<i>Nombres de bénéficiaires :</i>	76
<i>Montant agrégé des rémunérations des cadres supérieurs et des membres du personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la SGP :</i>	€ 2.721.904
<i>Montant des rémunérations des cadres supérieurs :</i>	€ 1.877.517
<i>Montant des rémunérations des membres du personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la SGP :</i>	€ 844.387

Modifications intervenues au cours de l'exercice sur la SICAV

Le 30 novembre 2023 :

- Création d'une 3^{ème} poche gérée par AXA IM Select France ;
- Ajout d'un avertissement réglementaire consécutif à la non mise en place d'un mécanisme de plafonnement des rachats (« Gates ») ;
- Ajout d'un mécanisme de « Swing Pricing ».

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

Le 1^{er} janvier 2024 :

- Changement de dénomination de la société de gestion "Architas France" qui devient "AXA IM Select France".

Le 27 février 2024 :

- Suppression de la mention qu'au moins 90% des actifs sous-jacents bénéficieront du label d'Etat ISR pour les poches gérées par Candriam.

Mise à jour corrélative des documents réglementaires :

- Mise à jour du Document d'Information Clés (DIC) : Mise à jour annuelle en vue de l'actualisation des données.

9. Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés :

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : néant.
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : **57 224 €**.
 - Futures : **57 224 €**

Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés de gré à gré
N/A	BNP PARIBAS SA

10. Opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

- Montant des titres et matières premiers prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie : néant.
- Montant des actifs engagés dans chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échanges sur rendement global exprimés en valeur absolue et en proportion des actifs sous gestion de l'OPC : néant.

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

Principaux mouvements

Type	ISIN	Name	Settlement Currency	Quantity	Amount EUR	Trade date
SECURITY	KR7000660001	SK HYNIX INC	KRW	39265	4 967 835.00	31/05/2024
SECURITY	LU1681043086	AMUNDI MSCI INDIA UCITS ETF - EUR (C)	EUR	2400	2 231 136.48	31/05/2024
SECURITY	TW0002308004	DELTA ELECTRONICS INC	TWD	212000	1 958 733.00	31/05/2024
SECURITY	TW0002303005	UNITED MICROELECTRONICS CORP	TWD	1100000	1 719 932.00	31/05/2024
SECURITY	ID1000109507	BANK CENTRAL ASIA PT	IDR	2871000	1 620 731.37	31/05/2023
SECURITY	QA0006929895	QATAR NATIONAL BANK	QAR	347141	1 423 288.32	31/05/2023
SECURITY	AEE000401019	EMIRATES TELECOM CORPORATION	AED	242379	1 419 788.16	31/05/2023
SECURITY	LU1681043086	AMUNDI MSCI INDIA UCITS ETF - EUR (C)	EUR	1439	1 086 379.24	31/08/2023
SECURITY	AEN000101016	FIRST ABU DHABI BANK PJSC	AED	322429	1 039 275.22	31/05/2023
SECURITY	TH0737010Y16	CP ALL PCL-FOREIGN	THB	604900	1 035 679.18	31/05/2023
SECURITY	KR7000660001	SK HYNIX INC	KRW	39265	4 967 835.00	31/05/2024
SECURITY	LU1681043086	AMUNDI MSCI INDIA UCITS ETF - EUR (C)	EUR	2400	2 231 136.48	31/05/2024
SECURITY	TW0002308004	DELTA ELECTRONICS INC	TWD	212000	1 958 733.00	31/05/2024
SECURITY	TW0002303005	UNITED MICROELECTRONICS CORP	TWD	1100000	1 719 932.00	31/05/2024
SECURITY	ID1000109507	BANK CENTRAL ASIA PT	IDR	2871000	1 620 731.37	31/05/2023
SECURITY	QA0006929895	QATAR NATIONAL BANK	QAR	347141	1 423 288.32	31/05/2023
SECURITY	AEE000401019	EMIRATES TELECOM CORPORATION	AED	242379	1 419 788.16	31/05/2023
SECURITY	LU1681043086	AMUNDI MSCI INDIA UCITS ETF - EUR (C)	EUR	1439	1 086 379.24	31/08/2023
SECURITY	AEN000101016	FIRST ABU DHABI BANK PJSC	AED	322429	1 039 275.22	31/05/2023
SECURITY	TH0737010Y16	CP ALL PCL-FOREIGN	THB	604900	1 035 679.18	31/05/2023

opType	instName	instCode	opDate	opPrice	opAmount	amtGrossPtFCr	contract Cr
SECURITY	ARCA CONTINENTAL SAB DE CV	MX01AC100006	31/05/2024	173.0522	81985	-771 030.01	MXN
SECURITY	TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC	TW0002330008	31/05/2024	821	33000	-770 217.00	TWD
SECURITY	ISHARES MSCI UAE CAPPED ETF	US46434V7617	31/05/2023	14.599173	58776	-804 878.52	USD
SECURITY	AMUNDI MSCI INDIA UCITS ETF - EUR (C)	LU1681043086	31/05/2023	725.3535	1113	-807 318.45	EUR
SECURITY	TELKOM INDONESIA PERSERO TBK	ID1000129000	31/05/2023	4040	3299800	-831 568.92	IDR
SECURITY	LOCALIZA RENT A CAR	BRRENTACNO R4	31/05/2023	62.0401	79333	-901 359.28	BRL
SECURITY	TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC	TW0002330008	29/02/2024	690	53000	-1 068 378.00	TWD
SECURITY	ISHARES MSCI QATAR CP ETF	US46434V7799	01/06/2023	18.7327	65296	-1 139 794.42	USD
SECURITY	BANK CENTRAL ASIA PT	ID1000109507	31/05/2024	9250	4133600	-2 169 103.54	IDR
SECURITY	ISHARES MSCI UAE CAPPED ETF	US46434V7617	01/06/2023	14.5222	164324	-2 223 683.54	USD

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

SOMMES DISTRIBUABLES – AFFECTATION

Le compte de résultat fait apparaître un résultat sur opérations financières de 4.429.304,91 € au 31 mai 2024 en progression par rapport à celui constaté lors de la clôture de l'exercice précédent.

Après déduction des 2.923.008,66 € prélevés au titre des frais de gestion et dotations aux amortissements, le résultat net de l'exercice s'élève à 1.506.296,25 €.

Après prise en compte des 148.835,70 € figurant au compte de régularisation des revenus de l'exercice, le revenu net de l'exercice s'élève à 1.655.131,95 €.

Compte tenu des moins-values nettes réalisées au cours de l'exercice clos le 31 mai 2024 d'un montant de (13.850.817,58) €, le total des sommes à affecter s'élève à (12.195.685,63) €.

Conformément à l'article 27 des statuts de la SICAV, nous vous proposons d'affecter la somme de (12.195.685,63) € au compte capital.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois exercices précédents.

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

Annexe SFDR

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: AGIPI Actions Emergents
Identifiant d'entité juridique: 9695 00V8OESW1IJMFH 26

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

- Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___ %
- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 - dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ___ %

Non

- Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de % d'investissements durables.
- ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 - ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 - ayant un objectif social
- Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Durant toute la période de référence (du 01.06.2023 au 31.05.2024), le fonds poursuivait une stratégie d'investissement qui cherchait à promouvoir, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 SFDR.

La SICAV bénéficie du Label d'Etat ISR. En revanche, ce fonds n'avait pas d'objectif d'investissement durable au sens du règlement SFDR.

Les caractéristiques environnementales ou sociales que le fonds cherchait à promouvoir ont été satisfaites par (1) l'implémentation de la Politique d'investissement responsable du groupe AXA pour l'ensemble des poches, par (2) l'application de la Politique d'investissement responsable de CANDRIAM sur la poche gérée par CANDRIAM, et par (3) la réplique de l'indice MSCI EM (Emerging Markets) SRI Filtered PAB qui tient compte des sociétés les mieux notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) et qui exclut les sociétés dont les produits ont un impact social ou environnemental négatif sur la poche gérée par AMUNDI, et par (4) la sélection d'OPC ou fonds d'investissement, dont les ETF (Exchange-Trade Fund). Au moins 90% de ces sous-jacents en portefeuille bénéficieront du label d'Etat ISR.

Le fonds promouvait entre autres les caractéristiques environnementales et sociales suivantes:

- La préservation du climat, notamment par des politiques d'exclusion du charbon et des sables bitumineux et par l'investissement dans des sociétés émettrices en tenant compte de leur intensité carbone.
- La protection de l'écosystème et la prévention de la déforestation, notamment grâce à des politiques d'exclusion de l'huile de palme, du soja, du bétail et du bois.
- L'Amélioration de la santé grâce à l'exclusion du tabac.
- La protection des droits de l'homme en évitant d'investir dans des entreprises ou des pays impliqués dans de graves violations des droits de l'homme.

Ces caractéristiques environnementales ou sociales pouvaient avoir des limites spécifiques pour certaines classes d'actifs alternatifs.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Durant la période de référence, la SICAV prenait en considération et gérait ou atténuait l'indicateur PAI sélectionné par la société de gestion ci-dessous :

- PAI 2 : Empreinte carbone

Le résultat de calcul de ce PAI affiche : 63,63 tCO₂e/mEUR investi (moyenne annuelle des quatre derniers trimestres)

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

Etant donné que le monitoring de ce PAI a démarré au cours de l'année 2024, l'analyse complète de la performance de cet indicateur sera possible dans le cadre de l'exercice suivant.

- *...et par rapport aux périodes précédentes ?*

Non-applicable.

- *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables y ont-ils contribué ?*

Non-applicable.

- *Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisé n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?*

Non-applicable.

--- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Non-applicable.

--- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?
Description détaillée :*

Non-applicable.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.





Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Poche gérée par AMUNDI :

L'Indice MSCI EM (Emerging Markets) SRI Filtered PAB est un indice d'actions basé sur l'Indice MSCI Emerging Markets représentatif des titres de moyenne à grande capitalisation de 27 pays émergents (en novembre 2021) (l'« Indice cadre »).

L'indice offre une exposition aux sociétés assorties de notations best in class en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) et exclut les sociétés dont les produits ont un impact social ou environnemental négatif. En outre, l'Indice vise à représenter la performance d'une stratégie qui pondère à nouveau les titres en fonction des opportunités et des risques liés à la transition climatique afin de répondre aux exigences minimales des réglementations de l'Union européenne relatives à l'Accord de Paris (EU PAB).

Poche gérée par CANDRIAM :

Au niveau de la poche, les principaux impacts négatifs (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été pris en compte par un ou plusieurs moyens : exclusions et/ou monitoring

EXCLUSIONS

PAI10

Conformément au PAI 10, l'analyse normative de Candriam détermine si une entreprise respecte les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits de l'Homme (HR), Droits du Travail (LR), Environnement (ENV) et Anti-corruption (AC). Cette analyse est fondée sur les normes et intègre diverses références internationales, notamment la Déclaration des droits de l'homme des Nations unies, les conventions fondamentales de l'OIT et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ce qui garantit une couverture complète des droits de l'homme, des normes du travail, de la corruption et de la discrimination.

La politique d'exclusion des entreprises de "niveau 1" de Candriam exclut les entreprises qui ont commis les violations les plus graves des principes du Pacte mondial des Nations unies. Cette liste se concentre sur une interprétation stricte des violations du Pacte mondial des Nations unies, telles qu'évaluées par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement couvert n'est devenu inéligible au produit financier, en plus de ceux précédemment exclus, pour des violations significatives et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

PAI14

Candriam s'est fermement engagé à exclure de tous ses investissements les entreprises directement impliquées dans le développement, la production, les essais, l'entretien et la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à fragmentation, armes et blindages à l'uranium appauvri, armes chimiques, armes biologiques et armes au phosphore blanc). Nous considérons que ces activités préjudiciables présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement couvert n'est devenu inéligible pour le produit financier, en plus de ceux précédemment exclus, en raison de leur implication dans ces activités.

Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de la poche :

PAI indicators	Value	Coverage (% rated/total assets)	Eligible Assets (% eligible assets/total assets)
10 - Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises	0.00	78,67%	78,67%
14 – Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons, and biological weapons)	0.00	78,67%	78,67%

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01.06.2023 - 31.05.2024



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ISHARES MSCI INDIA UCITS ETF	Equity	8,58	Inde
AMUNDI MSCI INDIA UCITS	Equity	7,19	Inde
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC	Technologie de l'Information	7,17	Taiwan
MEITUAN-CLASS B	Consomation Discrétionnaire	3,04	Chine
SK HYNIX INC	Technologie de l'Information	2,43	Corée du Sud
NETEASE INC	Services de Communication	2,42	Chine
BYD CO LTD-H	Consomation Discrétionnaire	1,54	Chine
FOMENTO ECONOMICO MEXICA-UBD	Biens de Consomation de Base	1,54	Mexique
GRUPO FINANCIERO BANORTE-O	Finance	1,52	Mexique
KB FINANCIAL GROUP INC	Finance	1,48	Corée du Sud
BANK CENTRAL ASIA TBK PT	Finance	1,47	Indonésie
ALIBABA GROUP HOLDING LTD	Consomation Discrétionnaire	1,25	Chine
LI AUTO INC-CLASS A	Consomation Discrétionnaire	1,11	Chine
NASPERS LTD-N SHS	Consomation Discrétionnaire	0,94	Afrique du Sud
MERCADOLIBRE INC	Consomation Discrétionnaire	0,87	Uruguay



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

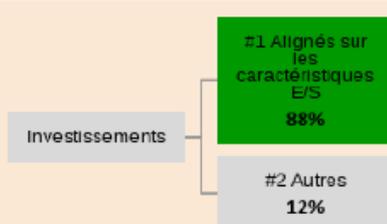
0 %

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

A fin mai 2024, 88 % des actifs étaient alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales promues et étaient utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds.

12 % des actifs (les investissements restants) n'étaient pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- Du chiffre d'affaires pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit investit;
- Des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- Des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	% d'actifs
Finance	22,20
Consommation Discrétionnaire	16,59
Technologie de l'Information	15,21
Biens de Consommation de Base	7,95
Services de Communication	6,76
Industrie	6,35
Santé	4,86
Matériaux	4,12
Services Publics	1,92
Immobilier	1,49
Energie	0,70

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets. Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non-applicable.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹**

Oui

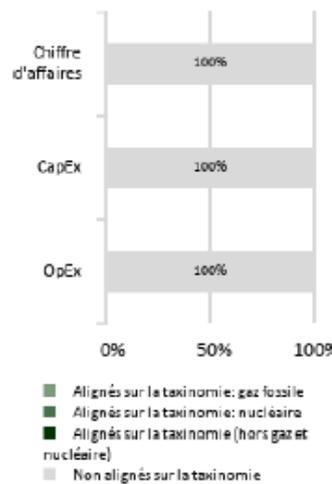
Dans le gaz

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines incluses*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines *



Ce graphique représente 100% des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0 %

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

0 %



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

0 %



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

0 %



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les "autres" actifs correspondaient aux liquidités et aux instruments non notés aux fins de la gestion des liquidités et des risques du portefeuille. Les instruments non notés pouvaient également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Plusieurs actions ont été menées afin d'atteindre les caractéristiques E/S (environnementales et/ou sociales) au cours de la période de référence.

Poche gérée par CANDRIAM :

Afin de matérialiser d'autres aspects de l'intégration ESG, certains indicateurs sont calculés.

Il n'y a pas d'indicateurs clés de performance spécifiques pour cette poche. Toutefois, l'empreinte carbone est mesurée. L'équipe Gestion de CANDRIAM a favorisé les

émetteurs dont l'empreinte carbone est plus faible et les émetteurs qui affichent un profil ESG plus solide.

La poche a investi dans 3 émetteurs dans les secteurs de la grande distribution, de la distribution de médicaments et des produits de soins personnels avec des profils ESG améliorés et s'est désengagé de 6 émetteurs dans les secteurs du cuivre, des banques diversifiées, des composants et équipements électriques, des composants électroniques, des films et divertissements et des restaurants avec des profils ESG détériorés.

Poche gérée par AMUNDI :

Conformément à la réglementation applicable aux promoteurs de l'indice (y compris BMR – le Règlement Benchmark), les promoteurs de l'indice doivent définir des contrôles/vérifications appropriés lors de la définition et/ou de l'exploitation des méthodologies d'indice des indices réglementés.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

La poche gérée par AMUNDI a fait l'objet d'une gestion passive. Sa stratégie d'investissement consistait à répliquer l'Indice tout en minimisant l'erreur de réplcation relative.

Sur un an au 31.05.2024, la poche a enregistré une performance de +1.44 % (en EUR Gross Performance, surperformant son indice de référence de +0.79%) contre +10.37% (EUR) pour le MSCI EM.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

● *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

La stratégie d'investissement de la poche AMUNDI consiste à répliquer l'Indice tout en minimisant l'écart de suivi associé. L'Indice MSCI EM (Emerging Markets) SRI Filtered PAB (l'« Indice ») est constitué en appliquant une combinaison d'exclusions fondées sur les valeurs et un processus de sélection des meilleures sociétés de l'Indice cadre et pour répondre aux exigences minimales de la réglementation de l'Union européenne sur les indices de référence « Accord de Paris » (EU PAB).

Tout d'abord, les titres de sociétés impliquées dans des activités commerciales telles que définies par MSCI ESG Research, notamment l'énergie nucléaire, le tabac, l'alcool, les jeux de hasard, les armes controversées, les armes conventionnelles, les armes civiles, le pétrole et gaz, le charbon thermique, les réserves de combustibles fossiles, les organismes génétiquement modifiés (OGM) et les divertissements pour adultes sont exclus.

Les sociétés restantes sont notées en fonction de leur capacité à gérer leurs risques et opportunités ESG, et reçoivent une notation qui détermine leur admissibilité à l'inclusion dans l'Indice :

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

- Les sociétés qui ne sont pas des composantes existantes des Indices MSCI SRI Filtered PAB doivent avoir une Notation MSCI ESG égale ou supérieure à A et une notation MSCI ESG Controversies égale ou supérieure à 4 pour être admissibles.
- Les composantes existantes de l'Indice doivent avoir une Notation MSCI ESG égale ou supérieure à BB et une Notation MSCI ESG Controversies égale ou supérieure à 1 pour rester admissibles.

Un processus de sélection supérieur est ensuite appliqué aux titres admissibles restants dans l'univers sélectionné. L'Indice cible des pondérations sectorielles cohérentes avec celles de l'Indice cadre. La méthodologie vise à inclure les titres des sociétés avec les notations ESG les plus élevées et qui représentent 25 % de la capitalisation boursière dans chaque secteur de la classification Global Industry Classification Standard (GICS) de l'Indice cadre. Les titres sont classés selon les critères suivants (dans l'ordre) :

- la notation MSCI ESG,
- tendance ESG (tendance ESG positive préférée à une tendance ESG neutre, et tendance ESG neutre préférée à une tendance ESG négative)
- la composition actuelle de l'indice (les composantes existantes sont préférées à celles qui ne le sont pas),
- scores ESG ajustés selon les secteurs, et
- capitalisation boursière flottante en baisse

Les titres de sociétés ayant fait l'objet de controverses très graves concernant les questions environnementales selon MSCI sont exclus. MSCI applique sur le reste de l'univers d'investissement un processus d'optimisation visant à se conformer notamment aux contraintes suivantes :

- respect des exigences minimales de la réglementation de l'Union européenne sur les indices de référence « Accord de Paris » (EU PAB) sur la réduction de l'empreinte carbone de 50 % par rapport à la réduction annuelle de 7 % de l'empreinte carbone de l'Indice cadre
- allocation minimale au « secteur à fort impact sur le climat » aussi élevée que dans l'Indice cadre.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

Au 31.05.2024 (poche AMUNDI) :

MSCI - ESG Score : 7.35 contre l'univers de référence qui affiche un score de 5.75 (Amélioration de 29%)

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

Total GHG emissions (tCO2e): 8 551 pour le portefeuille contre 21 914 pour le MSCI EM

Activities negatively affecting biodiversity sensitive areas (%): 2.6% pour le portefeuille contre 4.6% pour le MSCI EM

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Sur 1 an au 31.05.2024, la performance de la poche AMUNDI a été de +0.79% par rapport au MSCI EM (Emerging Markets) SRI Filtered PAB.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Sur 1 an au 31.05.2024, la performance de la poche AMUNDI a été de -8.93% par rapport au MSCI EM (Emerging Markets).

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

Bilan actif

	Exercice 31/05/2024	Exercice 31/05/2023
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	206,810,928.35	179,444,351.68
Actions et valeurs assimilées	170,591,118.24	149,991,301.38
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	170,591,118.24	149,991,301.38
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	36,219,810.11	29,453,050.30
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	36,219,810.11	29,453,050.30
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	20,382,208.31	18,797,445.59
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	20,382,208.31	18,797,445.59
Comptes financiers	9,213,063.27	7,785,887.94
Liquidités	9,213,063.27	7,785,887.94
TOTAL DE L'ACTIF	236,406,199.93	206,027,685.21

Bilan passif

	Exercice 31/05/2024	Exercice 31/05/2023
Capitaux propres	-	-
Capital	224,680,789.69	198,959,193.03
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-13,850,817.58	-17,885,924.04
Résultat de l'exercice (a,b)	1,655,131.95	465,738.82
 Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	 212,485,104.06	 181,539,007.81
 Instruments financiers	 -	 -
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
 Dettes	 23,921,095.87	 24,488,677.40
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	23,921,095.87	24,488,677.40
 Comptes financiers	 -	 -
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
 TOTAL DU PASSIF	 236,406,199.93	 206,027,685.21

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 31/05/2024	Exercice 31/05/2023
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Futures		
achat MSCI EMERGING MARKETS INDEX 16/06/2023	-	44,873.84
achat MSCI EMERGING MARKETS INDEX 21/06/2024	1,666,694.43	-
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 31/05/2024	Exercice 31/05/2023
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	4,147,336.10	2,901,742.99
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	286,225.82	91,709.44
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	4,433,561.92	2,993,452.43
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-4,257.01	-13,998.16
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-4,257.01	-13,998.16
Résultat sur opérations financières (I + II)	4,429,304.91	2,979,454.27
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-2,923,008.66	-2,603,154.71
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	1,506,296.25	376,299.56
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	148,835.70	89,439.26
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	1,655,131.95	465,738.82

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger, sont évaluées au prix du marché. L'évaluation au prix du marché de référence est effectuée selon les modalités arrêtées au dernier cours de bourse.

Les différences entre les cours de Bourse utilisés lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières constituant le portefeuille, sont enregistrées dans un compte "Différences d'estimation".

Toutefois :

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les Titres de Créances Négociables et assimilés sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor)
- TCN swapés : valorisés selon la courbe OIS (Overnight Indexed Swaps)
- les TCN d'une durée de vie supérieure à trois mois (OPC monétaires) : valorisés selon la courbe OIS (Overnight Indexed Swaps)
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire. Les bons du Trésor sont valorisés au taux du marché, communiqué quotidiennement par les Spécialistes en Valeurs du Trésor.

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la Société de gestion à leur valeur probable de négociation. Ils sont évalués en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes. Les parts ou actions de fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou, le cas échéant, sur la base d'estimations disponibles sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les liquidités, dépôts et instruments financiers détenus en portefeuille et libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité de l'OPC sur la base des taux de change au jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évaluées en conformité avec la réglementation en vigueur, les modalités d'application étant arrêtées par la Société de gestion.

Les titres reçus en pension sont inscrits en portefeuille acheteur dans la rubrique "Créances représentatives des titres reçus en pensions" pour leurs montants prévus dans les contrats, majorés des intérêts à recevoir. Les titres donnés en pension inscrits en portefeuille acheteur sont valorisés au cours de Bourse. Les intérêts à recevoir et à payer pour les opérations de pension, sont calculés au prorata temporis. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur, à la valeur fixée au contrat, majorée des intérêts à payer. Au dénouement, les intérêts encaissés et décaissés sont comptabilisés en revenus de créances.

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

Les opérations portant sur des instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociées sur des marchés organisés français ou étrangers sont valorisées à la valeur de marché selon les modalités arrêtées par la Société de gestion. Les contrats sur marchés à terme sont valorisés au cours de compensation.

Valorisation des garanties financières :

Les garanties sont évaluées quotidiennement au prix du marché (mark-to-market).

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

Les appels de marge sont quotidiens sauf stipulation contraire mentionnée dans le contrat-cadre encadrant ces opérations ou en cas d'accord entre la société de gestion et la contrepartie sur l'application d'un seuil de déclenchement.

Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisés par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisées à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion. Les contrats d'échanges de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché, en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt), aux taux d'intérêt et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing

Si les ordres de souscription et rachat nets évalués sur la dernière valeur liquidative disponible un jour de valorisation dépassent un certain seuil ce jour de valorisation, seuil tel que déterminé et révisé périodiquement par la Société de Gestion par délégation, la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse afin de refléter les frais de négociation et d'autres coûts pouvant être encourus lors de l'achat ou de la vente d'actifs pour couvrir les opérations nettes quotidiennes.

La Société de Gestion par délégation peut appliquer le mécanisme d'ajustement de prix à la SICAV. Le montant de l'ajustement de prix sera fixé par la Société de Gestion par délégation.

Frais de gestion financière

- 1,50 % TTC maximum pour l'action C.

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat de la SICAV.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais administratifs externes à la société de gestion

- 0,20 % TTC maximum pour l'action C de l'actif net.

Frais de recherche

Néant.

Commission de surperformance

Néant.

Rétrocession de frais de gestion

Néant.

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés.

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation.

Changements affectant la SICAV

12/2023 : Mise en place du mécanisme de swing pricing.

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

Evolution de l'actif net

	Exercice 31/05/2024	Exercice 31/05/2023
Actif net en début d'exercice	181,539,007.81	174,495,944.57
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	61,775,752.04	56,145,802.07
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-33,932,463.11	-23,198,512.14
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	9,112,010.60	4,658,273.22
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-17,451,828.42	-15,994,153.70
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	101,419.59	120,006.84
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-138,444.15	-4,388,985.11
Frais de transaction	-352,855.57	-434,659.35
Différences de change	-4,329,111.84	6,113.95
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	14,711,334.96	-10,245,912.08
Différence d'estimation exercice N	5,264,021.47	-9,447,313.49
Différence d'estimation exercice N-1	9,447,313.49	-798,598.59
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-56,014.10	-1,210.02
Différence d'estimation exercice N	-57,224.12	-1,210.02
Différence d'estimation exercice N-1	1,210.02	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1,506,296.25	376,299.56
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	212,485,104.06	181,539,007.81

Complément d'information 1

	Exercice 31/05/2024
Immobilisations	
Valeur des immobilisations	-
Amortissement des immobilisations	-
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	-
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	Exercice 31/05/2024	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable		
	Nombre de titres	
Catégorie de classe C (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	615,122.558	
Nombre de titres rachetés	336,279.333	
Commissions de souscription et/ou de rachat		
	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion		
	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe C (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	2,923,008.66	1.48
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)		
	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 31/05/2024
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	51,445.47
Collatéraux espèces	-
Valorisation des achats de devises à terme	-
Contrevaleur des ventes à terme	-
Autres débiteurs divers	20,106,929.46
Coupons à recevoir	223,833.38
TOTAL DES CREANCES	20,382,208.31
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Valorisation des ventes de devises à terme	-
Contrevaleur des achats à terme	-
Frais et charges non encore payés	359,276.51
Autres créditeurs divers	23,561,819.36
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	23,921,095.87

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 31/05/2024
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres actifs : Loans	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	1,666,694.43
Autres	-

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	9,213,063.27
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	9,213,063.27	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	TWD	HKD	USD	KRW	ZAR
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	39,761,640.71	30,742,831.08	16,772,194.41	25,750,335.98	10,082,443.85
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Titres d'OPC	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
Créances	-	3,222,984.80	6,044,882.70	-	1,652,200.57
Comptes financiers	-	34,586.29	1,641,470.20	828.74	34,841.93
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	3,178,913.44	10,795,657.64	-	1,681,505.44
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	1,666,694.43	-	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

Affectation des résultats

Catégorie de classe C (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/05/2024	Exercice 31/05/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1,655,131.95	465,738.82
Total	1,655,131.95	465,738.82
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1,655,131.95	465,738.82
Total	1,655,131.95	465,738.82
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/05/2024	Exercice 31/05/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-13,850,817.58	-17,885,924.04
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-13,850,817.58	-17,885,924.04
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-13,850,817.58	-17,885,924.04
Total	-13,850,817.58	-17,885,924.04
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe C (Devise: EUR)

	29/05/2020	31/05/2021	31/05/2022	31/05/2023	31/05/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Actions C	97.53	131.93	115.91	99.50	101.02
Actif net (en k EUR)	157,533,691.66	210,373.02	174,495.94	181,539.01	212,485.10
Nombre de titres					
Actions C	1,615,112.063	1,594,568.651	1,505,359.952	1,824,427.348	2,103,270.573

Date de mise en paiement	29/05/2020	31/05/2021	31/05/2022	31/05/2023	31/05/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Actions C	1.45	4.85	24.17	-9.80	-6.58
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Actions C	-0.95	-0.90	-1.47	0.25	0.78

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

Inventaire des instruments financiers au 31 Mai 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				170,591,118.24	80.28
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé				170,591,118.24	80.28
AAC TECHNOLOGIES HOLDINGS IN	490,000.00	24.05	HKD	1,387,546.29	0.65
ABSA GROUP LTD	46,219.00	149.17	ZAR	337,317.76	0.16
ABU DHABI COMMERCIAL BANK	189,388.00	7.80	AED	370,468.95	0.17
ACER INC	248,000.00	52.90	TWD	373,054.81	0.18
ADVANCED MICRO-FABRICATION-A	42,000.00	129.75	CNY	692,959.14	0.33
AIA GROUP LTD	140,000.00	60.45	HKD	996,461.81	0.47
AIRPORTS OF THAILAND PCL-FOR	682,000.00	65.00	THB	1,109,935.71	0.52
ALLEGRO.EU SA	60,117.00	37.77	PLN	531,333.57	0.25
ALPHA SERVICES AND HOLDINGS	719,496.00	1.55	EUR	1,115,938.30	0.53
AMOREPACIFIC CORP	11,000.00	194,200.00	KRW	1,421,226.92	0.67
ANGLO AMERICAN PLATINUM LTD	1,142.00	610.55	ZAR	34,113.36	0.02
ARCA CONTINENTAL SAB DE CV	60,000.00	173.06	MXN	560,873.97	0.26
ASE TECHNOLOGY HOLDING CO LT	250,000.00	157.00	TWD	1,116,104.75	0.53
ASMEDIA TECHNOLOGY INC	28,000.00	2,000.00	TWD	1,592,404.23	0.75
ASPEN PHARMACARE HOLDINGS LT	45,788.00	232.36	ZAR	520,535.33	0.24
ASUSTEK COMPUTER INC	70,000.00	513.00	TWD	1,021,129.21	0.48
AXIS BANK LTD- GDR REG S	32,000.00	70.20	USD	2,069,270.45	0.97
BANCO BTG PACTUAL SA-UNIT	200,000.00	31.59	BRL	1,107,304.04	0.52
BANCOLOMBIA SA	15,829.00	35,900.00	COP	135,214.04	0.06
BANCOLOMBIA SA-PREF	28,423.00	34,080.00	COP	230,485.38	0.11
BANCO MACRO SA-ADR	27,000.00	66.29	USD	1,648,701.18	0.78
BANCO SANTANDER BRASIL-UNIT	15,422.00	27.75	BRL	75,005.13	0.04
BANGKOK DUSIT MED SERVICE-F	273,100.00	27.00	THB	184,622.90	0.09
BEIJING ENTERPRISES WATER GR	842,000.00	2.49	HKD	246,858.31	0.12
BEIJING KINGSOFT OFFICE SO-A	12,500.00	258.80	CNY	411,363.03	0.19
BID CORP LTD	32,241.00	415.84	ZAR	655,951.81	0.31
BIM BIRLESIK MAGAZALAR AS	71,420.00	480.00	TRY	980,416.89	0.46
BOC AVIATION LTD	51,400.00	58.00	HKD	351,016.42	0.17
BOSIDENG INTL HLDGS LTD	556,000.00	4.52	HKD	295,903.12	0.14
BUDIMEX	1,876.00	747.50	PLN	328,102.48	0.15
BYD CO LTD -A	9,800.00	229.02	CNY	285,397.69	0.13
BYD CO LTD-H	76,000.00	219.60	HKD	1,965,089.10	0.92
CATHAY FINANCIAL HOLDING CO	687,237.00	56.20	TWD	1,098,267.53	0.52

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

Inventaire des instruments financiers au 31 Mai 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
CCR SA	243,794.00	12.04	BRL	514,442.41	0.24
CENTRAL PATTANA PUB CO-FOREI	421,400.00	57.25	THB	604,046.15	0.28
CHINA AIRLINES LTD	412,000.00	22.40	TWD	262,428.22	0.12
CHINA MENGNIU DAIRY CO	210,000.00	14.36	HKD	355,066.79	0.17
CHINA MERCHANTS SHEKOU IND-A	129,400.00	9.65	CNY	158,786.13	0.07
CHINA STEEL CORP	1,028,000.00	23.75	TWD	694,259.81	0.33
CHOW TAI FOOK JEWELLERY GROU	297,000.00	10.04	HKD	351,096.48	0.17
CHUNGHWA TELECOM CO LTD	63,000.00	128.00	TWD	229,306.21	0.11
CIMB GROUP HOLDINGS BHD	560,400.00	6.84	MYR	750,139.14	0.35
CJ CHEILJEDANG CORP	1,482.00	349,500.00	KRW	344,601.29	0.16
CLASSYS INC	38,000.00	49,450.00	KRW	1,250,176.72	0.59
CLICKS GROUP LTD	38,806.00	295.76	ZAR	561,533.26	0.26
CMOC GROUP LTD-A	13,000.00	8.34	CNH	13,741.27	0.01
CMOC GROUP LTD-A	10,600.00	8.34	CNY	11,241.46	0.01
CMOC GROUP LTD-H	402,000.00	7.21	HKD	341,269.63	0.16
COMPANHIA PARANAENSE -PREF B	350,000.00	9.08	BRL	556,981.99	0.26
CONTEMPORARY AMPEREX TECHN-A	20,640.00	197.76	CNH	517,327.59	0.24
CORP INMOBILIARIA VESTA SAB	150,000.00	59.02	MXN	478,198.05	0.23
COWAY CO LTD	10,228.00	56,400.00	KRW	383,787.95	0.18
CP ALL PCL-FOREIGN	759,500.00	57.50	THB	1,093,441.91	0.51
CPFL ENERGIA SA	80,060.00	34.10	BRL	478,472.77	0.23
CREDICORP LTD	4,160.00	165.32	USD	633,503.32	0.30
CSPC PHARMACEUTICAL GROUP LT	1,232,000.00	6.63	HKD	961,746.37	0.45
CTBC FINANCIAL HOLDING CO LT	2,689,000.00	35.40	TWD	2,706,819.90	1.27
DELTA ELECTRONICS INC	212,000.00	325.00	TWD	1,959,225.92	0.92
DELTA ELECTRONICS THAI-FORGN	333,300.00	73.75	THB	615,456.60	0.29
E.SUN FINANCIAL HOLDING CO	921,053.00	28.60	TWD	749,058.87	0.35
EMIRATES TELECOM GROUP CO	217,722.00	16.10	AED	879,089.19	0.41
ENEL AMERICAS SA	3,511,442.00	90.80	CLP	319,675.14	0.15
ENERGISA SA-UNITS	49,560.00	45.71	BRL	397,035.90	0.19
ENERGY ABSOLUTE PCL-NVDR	443,100.00	22.90	THB	254,060.60	0.12
EOPTOLINK TECHNOLOGY INC L-A	49,937.00	86.73	CNY	550,735.11	0.26
EQUATORIAL ENERGIA SA - ORD	102,597.00	29.23	BRL	525,594.41	0.25
EUROBANK ERGASIAS SERVICES A	440,000.00	2.01	EUR	885,280.00	0.42
EVA AIRWAYS CORP	327,000.00	35.80	TWD	332,886.42	0.16
EVERGREEN MARINE CORP LTD	82,400.00	210.50	TWD	493,224.46	0.23

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

Inventaire des instruments financiers au 31 Mai 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
FIRST ABU DHABI BANK PJSC	292,157.00	11.60	AED	849,921.93	0.40
FIRST FINANCIAL HOLDING CO	586,969.00	27.50	TWD	459,000.50	0.22
FIRSTRAND LTD	311,315.00	65.00	ZAR	990,035.06	0.47
FOMENTO ECONOMICO MEXICA-UBD	154,645.00	194.54	MXN	1,625,032.79	0.76
FUBON FINANCIAL HOLDING CO	540,895.00	73.40	TWD	1,128,949.00	0.53
GANFENG LITHIUM GROUP CO L-A	14,300.00	33.63	CNY	61,152.45	0.03
GANFENG LITHIUM GROUP CO L-H	60,600.00	21.55	HKD	153,764.55	0.07
GEELY AUTOMOBILE HOLDINGS LT	220,000.00	9.47	HKD	245,306.46	0.12
GOLD FIELDS LTD	70,344.00	292.68	ZAR	1,007,296.39	0.47
GOLDWIND SCIENCE & TECHNOL-A	264,600.00	7.80	CNY	262,443.25	0.12
GRUPO AEROPORT DEL SURESTE-B	21,519.00	570.56	MXN	663,194.23	0.31
GRUPO FINANCIERO BANORTE-O	380,944.00	161.37	MXN	3,320,483.07	1.56
HAIER SMART HOME CO LTD-H	300,000.00	28.30	HKD	999,640.88	0.47
HAITIAN INTERNATIONAL HLDGS	305,000.00	23.85	HKD	856,494.43	0.40
HANA FINANCIAL GROUP	18,913.00	61,700.00	KRW	776,367.06	0.37
HANGZHOU ROBAM APPLIANCES-A	26,600.00	24.08	CNY	81,449.63	0.04
HANGZHOU TIGERMED CONSULTI-A	9,100.00	53.93	CNY	62,405.49	0.03
HANSOH PHARMACEUTICAL GROUP	138,000.00	16.06	HKD	260,952.19	0.12
HANWHA SOLUTIONS CORP	13,213.00	31,450.00	KRW	276,467.19	0.13
HAPVIDA PARTICIPACOES E INVE	334,967.00	3.99	BRL	234,240.60	0.11
HOTAI MOTOR COMPANY LTD	39,840.00	614.00	TWD	695,589.47	0.33
HUA NAN FINANCIAL HOLDINGS C	395,000.00	25.00	TWD	280,803.42	0.13
ICICI BANK LTD-SPON ADR	101,000.00	26.74	USD	2,487,785.56	1.17
IHH HEALTHCARE BHD	600,000.00	6.19	MYR	726,824.40	0.34
IMPALA PLATINUM HOLDINGS LTD	13,734.00	96.21	ZAR	64,647.90	0.03
INNOVENT BIOLOGICS INC	71,500.00	35.20	HKD	296,336.42	0.14
INPOST SA	70,000.00	16.51	EUR	1,155,700.00	0.54
INTERCONEXION ELECTRICA SA	86,306.00	19,140.00	COP	393,058.14	0.18
JD.COM INC-CLASS A	159,530.00	113.90	HKD	2,139,451.32	1.01
JOINCARE PHARMACEUTICAL GR-A	83,100.00	12.47	CNY	131,770.58	0.06
KAKAO CORP	26,804.00	43,300.00	KRW	772,163.06	0.36
KALBE FARMA TBK PT	4,550,600.00	1,490.00	IDR	384,354.28	0.18
KANZHUN LTD - ADR	80,000.00	21.25	USD	1,565,954.31	0.74
KASIKORNBANK PCL-FOREIGN	800.00	131.00	THB	2,623.99	-
KB FINANCIAL GROUP INC	59,753.00	79,400.00	KRW	3,156,470.48	1.49
KINGDEE INTERNATIONAL SFTWR	109,000.00	8.00	HKD	102,672.18	0.05

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

Inventaire des instruments financiers au 31 Mai 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
KLABIN SA - UNIT	129,871.00	20.32	BRL	462,512.15	0.22
KOMERCNI BANKA AS	3,538.00	778.00	CZK	111,410.52	0.05
KOREAN AIR LINES CO LTD	38,058.00	20,850.00	KRW	527,926.59	0.25
LG CHEM LTD	3,655.00	351,500.00	KRW	854,740.39	0.40
LG CHEM LTD-PREFERENCE	1,069.00	237,000.00	KRW	168,557.30	0.08
LG CORP	1,721.00	81,300.00	KRW	93,087.84	0.04
LG ELECTRONICS INC	6,000.00	104,800.00	KRW	418,344.49	0.20
LI AUTO INC-CLASS A	96,404.00	78.15	HKD	887,075.03	0.42
LITE-ON TECHNOLOGY CORP	194,000.00	107.50	TWD	593,028.40	0.28
LIVZON PHARMACEUTICAL GROU-A	27,800.00	38.70	CNY	136,806.50	0.06
LOJAS RENNER S.A.	143,529.00	13.12	BRL	330,035.57	0.16
LONGFOR GROUP HOLDINGS LTD	190,000.00	12.30	HKD	275,166.17	0.13
MALAYAN BANKING BHD	206,800.00	9.93	MYR	401,871.66	0.19
MBANK SA	931.00	626.00	PLN	136,360.79	0.06
MEDIATEK INC	37,300.00	1,235.00	TWD	1,309,908.88	0.62
MEGA FINANCIAL HOLDING CO LT	775,709.00	39.05	TWD	861,360.92	0.41
MEITUAN-CLASS B	590,010.00	105.10	HKD	7,301,269.98	3.44
MERCADOLIBRE INC	1,762.00	1,725.58	USD	2,800,729.51	1.32
MERDEKA COPPER GOLD TBK PT	1,481,500.00	2,700.00	IDR	226,747.34	0.11
MIDEA GROUP CO LTD-A	164,991.00	64.76	CNY	1,358,682.77	0.64
MIDEA GROUP CO LTD-A	30,000.00	64.76	CNH	246,232.62	0.12
MINOR INTERNATIONAL PCL-NVDR	1,241,300.00	30.75	THB	955,700.85	0.45
NARI TECHNOLOGY CO LTD-A	194,734.00	22.51	CNH	555,564.86	0.26
NASPERS LTD-N SHS	12,784.00	3,728.33	ZAR	2,331,944.86	1.10
NATURA &CO HOLDING SA	92,216.00	14.85	BRL	240,004.84	0.11
NAVER CORP	11,423.00	170,200.00	KRW	1,293,484.56	0.61
NCISOFT CORP	619.00	190,300.00	KRW	78,370.20	0.04
NEDBANK GROUP LTD	23,643.00	228.48	ZAR	264,294.39	0.12
NEPI ROCKCASTLE N.V.	104,670.00	129.82	ZAR	664,815.29	0.31
NESTLE (MALAYSIA) BERHAD	35,600.00	127.60	MYR	888,972.39	0.42
NETEASE INC	222,100.00	137.60	HKD	3,598,349.24	1.69
NIO INC - ADR	115,747.00	5.39	USD	574,683.43	0.27
NONGFU SPRING CO LTD-H	256,694.00	41.60	HKD	1,257,318.68	0.59
NU HOLDINGS LTD/CAYMAN ISL-A	204,000.00	11.88	USD	2,232,424.47	1.05
OLD MUTUAL LTD	181,851.00	10.63	ZAR	94,577.13	0.04
PHISON ELECTRONICS CORP	71,000.00	595.00	TWD	1,201,269.94	0.57

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

Inventaire des instruments financiers au 31 Mai 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
PING AN INSURANCE GROUP CO-H	105,000.00	39.55	HKD	488,958.62	0.23
POWSZECHNY ZAKLAD UBEZPIECZE	111,000.00	50.00	PLN	1,298,549.37	0.61
PROLOGIS PROPERTY MEXICO SA	110,014.00	69.05	MXN	410,325.94	0.19
PUBLIC BANK BERHAD	1,088,100.00	4.10	MYR	873,052.31	0.41
QATAR NATIONAL BANK	346,362.00	13.50	QAR	1,182,960.26	0.56
QUANTA COMPUTER INC	243,200.00	274.00	TWD	1,894,870.04	0.89
RICHTER GEDEON NYRT	22,538.00	9,100.00	HUF	525,819.25	0.25
RUMO SA	170,310.00	19.71	BRL	588,320.57	0.28
SAMSUNG BIOLOGICS CO LTD	992.00	730,000.00	KRW	481,788.08	0.23
SAMSUNG C+T CORP	8,000.00	135,100.00	KRW	719,062.85	0.34
SAMSUNG ELECTRO-MECHANICS CO	4,055.00	155,000.00	KRW	418,161.53	0.20
SAMSUNG FIRE & MARINE INS	2,840.00	348,500.00	KRW	658,480.07	0.31
SAMSUNG SDS CO LTD	5,000.00	153,200.00	KRW	509,624.48	0.24
SANLAM LTD	280,370.00	70.84	ZAR	971,733.70	0.46
SANTANDER BANK POLSKA SA	12,117.00	504.40	PLN	1,429,998.78	0.67
SHANDONG WEIGAO GP MEDICAL-H	335,600.00	4.56	HKD	180,186.86	0.08
SHANGHAI FOSUN PHARMACEUTI-A	21,900.00	23.17	CNY	64,523.98	0.03
SHANGHAI PHARMACEUTICALS-A	200.00	18.16	CNY	461.85	-
SHANGHAI PHARMACEUTICALS-H	195,100.00	11.60	HKD	266,472.00	0.13
SHANGHAI PUTAILAI NEW ENER-A	43,300.00	16.31	CNY	89,803.41	0.04
SHENZHEN INOVANCE TECHNOLO-A	68,443.00	57.94	CNH	502,602.94	0.24
SHENZHEN INOVANCE TECHNOLO-A	3,400.00	57.94	CNY	25,050.04	0.01
SHENZHEN MINDRAY BIO-MEDIC-A	24,300.00	290.14	CNY	896,530.05	0.42
SHENZHEN MINDRAY BIO-MEDIC-A	9,300.00	290.14	CNH	341,985.78	0.16
SHINHAN FINANCIAL GROUP LTD	27,974.00	47,150.00	KRW	877,521.54	0.41
SHOPRITE HOLDINGS LTD	46,100.00	249.69	ZAR	563,169.65	0.27
SINOPAC FINANCIAL HOLDINGS	542,499.00	23.05	TWD	355,578.23	0.17
SINOPHARM GROUP CO-H	133,600.00	21.20	HKD	333,486.79	0.16
SITIOS LATINOAMERICA SAB DE	1.00	4.80	MXN	0.26	-
SK BIOPHARMACEUTICALS CO LTD	5,357.00	85,400.00	KRW	304,369.43	0.14
SKC CO LTD	2,780.00	139,200.00	KRW	257,457.50	0.12
SK HYNIX INC	70,795.00	189,200.00	KRW	8,911,385.55	4.19
SK IE TECHNOLOGY CO LTD	5,520.00	43,150.00	KRW	158,467.93	0.07
SK SQUARE CO LTD	4,858.00	77,600.00	KRW	250,807.63	0.12
SM PRIME HOLDINGS INC	1,638,300.00	26.95	PHP	694,988.77	0.33
SOC QUIMICA Y MINERA CHILE-B	12,211.00	43,002.00	CLP	526,474.57	0.25

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

Inventaire des instruments financiers au 31 Mai 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
STANDARD BANK GROUP LTD	76,741.00	179.18	ZAR	672,750.70	0.32
SUNGROW POWER SUPPLY CO LT-A	11,200.00	98.69	CNH	140,090.49	0.07
SUNGROW POWER SUPPLY CO LT-A	3,100.00	98.69	CNY	38,903.24	0.02
SUNNY OPTICAL TECH	63,000.00	42.95	HKD	318,595.79	0.15
TAISHIN FINANCIAL HOLDING	648,927.00	18.40	TWD	339,530.63	0.16
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC	613,700.00	821.00	TWD	14,327,307.32	6.74
TELEFONICA BRASIL S.A.	67,000.00	43.30	BRL	508,452.00	0.24
TONGCHENG TRAVEL HOLDINGS LT	10,800.00	17.86	HKD	22,711.28	0.01
TOTVS SA	3,426.00	28.72	BRL	17,244.84	0.01
TRIP.COM GROUP LTD	36,000.00	391.60	HKD	1,659,898.39	0.78
TRUE CORP PCL/NEW-NVDR	5,200,000.00	8.60	THB	1,119,700.55	0.53
TURKCELL ILETISIM HIZMET AS	400,000.00	99.60	TRY	1,139,381.15	0.54
UNITED MICROELECTRONICS CORP	1,100,000.00	55.00	TWD	1,720,365.29	0.81
VIPSHOP HOLDINGS LTD - ADR	31,973.00	16.07	USD	473,292.29	0.22
VOLTRONIC POWER TECHNOLOGY	8,000.00	1,695.00	TWD	385,589.31	0.18
WIPRO LTD-ADR	300,000.00	5.15	USD	1,423,176.12	0.67
WIWYNN CORP	22,500.00	2,470.00	TWD	1,580,319.02	0.74
WOOLWORTHS HOLDINGS LTD	130,528.00	54.45	ZAR	347,727.26	0.16
WOORI FINANCIAL GROUP INC	41,097.00	14,170.00	KRW	387,437.35	0.18
WUXI APPTec CO LTD-A	15,500.00	42.11	CNH	82,724.55	0.04
WUXI APPTec CO LTD-A	7,200.00	42.11	CNY	38,553.94	0.02
WUXI APPTec CO LTD-H	25,500.00	34.05	HKD	102,233.59	0.05
WUXI BIOLOGICS CAYMAN INC	287,000.00	11.14	HKD	376,446.62	0.18
XINYI SOLAR HOLDINGS LTD	750,000.00	5.14	HKD	453,900.54	0.21
XPENG INC - CLASS A SHARES	97,978.00	32.35	HKD	373,197.89	0.18
YADEA GROUP HOLDINGS LTD	368,094.00	12.48	HKD	540,890.86	0.25
YAPI VE KREDI BANKASI	201,473.00	32.32	TRY	186,224.97	0.09
YUM CHINA HOLDINGS INC	26,189.00	35.76	USD	862,673.77	0.41
YUNNAN BAIYAO GROUP CO LTD-A	57,800.00	52.88	CNY	388,660.37	0.18
ZHEJIANG WEIXING NEW BUILD-A	52,500.00	17.02	CNH	113,249.52	0.05
ZHEJIANG WEIXING NEW BUILD-A	13,100.00	17.02	CNY	28,351.88	0.01
ZHONGJI INNOLIGHT CO LTD-A	25,000.00	157.27	CNY	499,961.85	0.24
Titres d'OPC				36,219,810.11	17.05
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne				36,219,810.11	17.05
AMUNDI MSCI INDIA UCITS	19,217	929.08	EUR	17,854,126.41	8.40

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

Inventaire des instruments financiers au 31 Mai 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
ISHARES MSCI INDIA UCITS ETF	2,126,150	8.64	EUR	18,365,683.70	8.64
Instruments financiers à terme				-	-
Futures				-57,224.12	-0.03
MSCI EMERGING MARKETS INDEX 21/06/2024	33.00	1,056.50	USD	-57,224.12	-0.03
Appels de marge				57,224.12	0.03
Créances				20,382,208.31	9.59
Dettes				-23,921,095.87	-11.26
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				9,213,063.27	4.34
TOTAL ACTIF NET			EUR	212,485,104.06	100.00

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

PROJET DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes de la SICAV tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports, faisant apparaître un revenu net bénéficiaire de 1.655.131,95 €.

Elle constate que le capital, tel que défini à l'article L.214-24-29 alinéa 5 du Code monétaire et financier, d'un montant de 198.959.193,03 €, divisé en 1.824.427,348 actions C au 31 mai 2023, s'élève à 224,680,789.69 €, divisé en 2.103.270,573 actions C au 31 mai 2024, soit une augmentation nette de 25.721.596,66 €.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, constatant que les sommes à affecter de l'exercice, composées de :

- Revenu net de l'exercice	1.655.131,95 €
- Report à nouveau de l'exercice précédent	- €
- Moins-values nettes de l'exercice	(13.850.817,58) €
- Plus-values et moins-values nettes antérieures non distribuées	- €

s'élèvent à (12.195.685,63) € décide, conformément aux dispositions statutaires, de les affecter intégralement au compte capital.

L'assemblée prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, prend acte qu'aucune convention nouvelle, entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, n'a été autorisée par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 mai 2024.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, prend acte de la rectification de l'erreur matérielle relative à la date de renouvellement des mandats d'administrateurs de M. Bruno GUILLIER de CHALVRON et des sociétés AGIPI, AXA FRANCE VIE et ARCHITAS FRANCE et décide qu'ils prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mai 2026 et non sur les comptes de l'exercice clos le 31 mai 2029.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de l'association AGIPI RETRAITE vient à expiration à l'issue de la présente réunion décide, sur proposition du conseil d'administration, de le renouveler pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mai 2027.